



# Écologistes, Citoyens & Solidaires

Avec Charles Fournier

Liste soutenue par



Notre projet pour une région  
écologique et citoyenne

-----

en 22 fiches thématiques

# Sommaire

Introduction	3
Fiche 1 : Défis régionaux de la mandature face aux défis planétaires	4
<b>Axe 1 - Engager la transition écologique et sociale de l'économie</b>	<b>7</b>
Fiche 2 : La transition écologique et solidaire : un nouvel horizon économique	8
Fiche 3 : Entreprendre autrement	13
Fiche 4 : Ouvrir à tous et partager ensemble notre art de vivre	16
Fiche 5 : La transition agricole et alimentaire	18
Fiche 6 : Formation tout au long de la vie	22
<b>Axe 2 - Pour des territoires d'initiatives, de solidarité et de résistances</b>	<b>26</b>
Fiche 7 : Aménager le territoire : animation, stratégie et solidarité	27
Fiche 8 : Une politique numérique responsable en région Centre-Val de Loire	30
Fiche 9 : Vers une mobilité plus douce et choisie	33
Fiche 10 : Solidarité internationale : privilégier la coopération autour des enjeux climatiques et planétaires	37
<b>Axe 3 - Renouer des liens à la nature</b>	<b>40</b>
Fiche 11 : Sauvegarder la biodiversité et sensibiliser à la préservation de la nature	41
Fiche 12 : Eau, Loire, rivières	44
Fiche 13 : Une politique culturelle, écologiste et citoyenne... c'est naturellement possible	46
<b>Axe 4 - Bien vivre ensemble : émancipation, solidarité, coopération</b>	<b>50</b>
Fiche 14 : Un patrimoine culturel, vecteur de bien-vivre	51
Fiche 15 : Contribuer au lien social et au bien-être individuel	53
Fiche 16 : La santé en Région Centre-Val de Loire, un corps sain dans un territoire sain	57
Fiche 17 : Pour que l'Enseignement Supérieur et la Recherche soient en phase avec les enjeux de la société	60
Fiche 18 : Construire des lycées éco-citoyens	64
<b>Axe 5 - Avec et pour la jeunesse / Revivifier notre démocratie</b>	<b>67</b>
Fiche 19 : Revivifier notre démocratie	68
Fiche 20 : Faire avec et pour la jeunesse	72
Fiche 21 : Pour l'égalité	76
Fiche 22 : Budget et finances de la région : une vision écologiste	79

## Introduction

En 2010, près de 12% des électeurs avaient voté pour le projet d'une éco-région, ayant permis l'élection de 12 élus écologistes qui ont pu peser sur la majorité issue du second tour, pour que soit engagée la transition écologique et sociale de notre région.

Bien sûr ce bilan n'aurait pas été le même si les écologistes avaient été en position de diriger la Région et si la politique conduite au niveau national, s'était elle aussi inscrite dans cette perspective. Mais nous pouvons être fiers du rôle que nous avons joué dans cette mandature, car nous avons, avec de nombreux citoyens, entamé cette transition écologique.

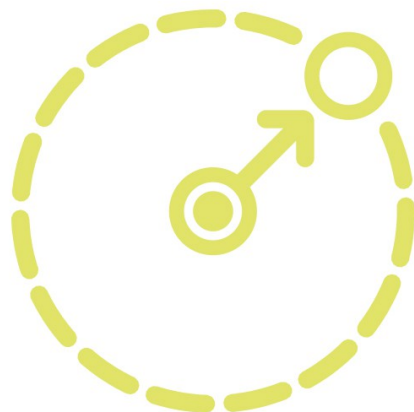
Aujourd'hui, face aux urgences climatique, économique et sociale, plus que jamais nous devons changer de modèle et accélérer la transition écologique et sociale de notre région. La Conférence Climat qui se tiendra à Paris à la fin du mois de novembre, doit être l'occasion d'une forte mobilisation citoyenne pour exercer une pression sur les décideurs politiques et économiques. Mais c'est aussi à l'échelle des collectivités locales que doit être conduit le changement et les Régions ont un rôle majeur à y jouer du fait de leurs compétences et de leur lien avec les acteurs de terrain.

Dans ce contexte, les autres partis vont sans doute faire des déclarations très écologistes. Mais ne nous y trompons pas, on ne pourra pas faire face aux enjeux par un simple coup de peinture verte, en continuant par ailleurs à promouvoir des projets dévastateurs de terres agricoles, une économie consommatrice d'énergie fossile ou encore en donnant la priorité aux routes au détriment du ferroviaire et des circulations douces.

Nos propositions ont été construites avec un souci permanent de cohérence et de recherche de l'utilité sociale et environnementale, pour promouvoir des territoires d'initiatives, de solidarité et de résistances, renouer un lien à la nature et améliorer le bien vivre dans notre région.

Mais nous ne pourrions le faire sans engager également une transition démocratique. La démocratie est en souffrance, l'abstention en est un des principaux symptômes. Pour redonner confiance dans l'action publique et celle des élus, il nous faut écouter et entendre, associer et coopérer avec les citoyens : notre programme a été élaboré dans cet esprit depuis plus d'un an. Notre liste soutenue par Nouvelle Donne et EELV est composée de 45% de candidats non engagés dans un parti politique et tous ont signé une charte d'exemplarité et de transparence. C'est le gage d'un véritable renouvellement de la vie politique et d'une démocratie revivifiée.

Le mode de scrutin de ces élections vous permet de faire un véritable choix au premier tour et un vote de conviction, celui qui permettra à notre région de prendre le tournant écologique, social et citoyen.



## Fiche I - Les défis régionaux de la mandature face aux limites planétaires

---

Pour réussir la transition écologique et sociale de notre région, nous devons à la fois diminuer notre empreinte écologique et réduire la pauvreté et les discriminations. Ainsi nous contribuerons à garder notre planète habitable et à ce que chacun ait une vie digne. Plusieurs limites planétaires sont déjà dépassées ou en passe de l'être : l'érosion de la biodiversité, les flux bio-chimiques (azote et phosphates), le changement climatique, le changement d'affectation des terres. Les inégalités liées au genre, à l'origine géographique, entre territoires et entre groupes sociaux demeurent fortes dans notre région.

### Trois grands défis, celui du climat, celui de l'égalité et celui de la démocratie

#### Premier grand défi : agir pour l'égalité

Les inégalités en Région Centre-Val de Loire demeurent insoutenables : que l'on soit femme ou homme, d'origine étrangère ou pas, que l'on habite un centre-ville ou un quartier éloigné ou un village isolé, les possibilités d'accès à la culture, à une formation ou un emploi sont extrêmement variables. Sans compter qu'à emploi égal, les écarts de salaires peuvent être très importants. L'augmentation du prix de l'énergie renforce en outre les inégalités territoriales et sociales : le prix des logements en centre-ville oblige de nombreux habitants de la région à vivre dans des communes éloignées et mal desservies par les transports collectifs. Les inégalités s'expriment aussi dans le champ de la santé : déficit d'accès aux soins dans les déserts médicaux, mais aussi inégalité d'accès à une alimentation de qualité ou à un habitat «sain».

#### Second grand défi : faire face au dérèglement climatique

Pour contribuer à limiter la hausse des températures moyennes sur Terre à 2°C, notre Région doit diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 2010). Pour cela, nous devons faire évoluer toutes les politiques de la Région. Elles devront promouvoir la sobriété (les changements de comportement individuel et collectif), l'efficacité énergétique (des systèmes plus efficaces et moins consommateurs), et enfin développer les

énergies renouvelables. Ce changement de modèle permettra à la Région de sortir progressivement des énergies fossiles et nucléaires et favorisera un mieux vivre pour les habitants. Les émissions de gaz à effet de serre du territoire régional proviennent de quatre secteurs, à peu près à part égale, sur lesquels l'effort de transition doit porter : les logements et bâtiments, l'industrie, l'agriculture, le transport.

### **Troisième grand défi : revivifier la démocratie**

Les défis de l'égalité et de la transition énergétique ne pourront être relevés sans que celui de la démocratie le soit également. L'action publique tout comme celle des élus, ne peuvent plus être conduites sans associer les citoyens. Cette démocratie permet de construire l'intérêt général et de ne pas céder aux intérêts particuliers, le débat public fait progresser citoyens et élus dans cette construction de politiques d'utilité collective. Relever ce défi, revient à vouloir davantage travailler avec les réseaux et acteurs de la société civile, tout au long de l'exercice de la responsabilité qui nous est confiée. C'est aussi cette responsabilité que nous devons partager. Enfin, relever ce défi supposera de nous inscrire dans une plus grande proximité avec les territoires de vie des habitants de la Région, une présence plus active des élus et services dans ces espaces où se construisent les initiatives. En amont pour comprendre le sens des projets portés par les citoyens, en accompagnement pour les rendre possibles et en aval pour en tirer toutes les conséquences pour la définition des politiques conduites.

## **Les outils pour relever ces grands défis régionaux**

### ***Les outils permettant de définir la stratégie et la planification***

La transition écologique et sociale de la Région a déjà été amorcée dans la précédente mandature et nous souhaitons amplifier ce mouvement dans la prochaine. La loi NOTRE nous donne de nouveaux leviers avec le Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII).

#### **1 - La région mettra en place un Projet de Transition Écologique et Sociale, qui regroupera :**

- ▣ le SRADDET, doté d'orientations et de règles ambitieuses pour l'habitat, la gestion économe de l'espace, le désenclavement et l'amélioration de l'offre de services dans les territoires ruraux, l'inter-modalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, les déchets, la biodiversité, la réduction du risque inondation.
- ▣ le SRDEII pour engager la transition écologique et sociale de l'économie régionale, pour diminuer l'empreinte écologique de l'existant et développer de nouvelles entreprises et activités autour de l'économie verte.

#### **2 - Mettre en œuvre le scénario de transition énergétique négawatt, traduit dans notre région par l'association Virage Energie et créera un service public citoyen de l'énergie (voir ci-dessous).**

#### **3 - En cohérence avec le SRADDET, les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale seront transformés en Contrats Territoriaux de Transition Écologique et Sociale, qui amplifieront la préservation de la biodiversité avec la mise en œuvre des trames vertes et bleues (10% de l'enveloppe), la recherche de l'autonomie et de l'efficacité énergétique (15% de l'enveloppe) et le développement des mobilités douces (10% de l'enveloppe). Un appel à projets annuel TEPOS sera lancé.**

**4** - La région réorientera le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation**, en cohérence avec les enjeux du projet de transition écologique et social

**5 - Innovation et recherche** : un tiers des financements recherche et innovation sera consacré à la transition écologique.

#### *Les outils de gouvernance et de pilotage*

**6** - La région mettra en place dès la première année des **Etats Généraux de la Transition Ecologique et Sociale** pour construire ce projet.

**7 - Une vice-présidence à la transition écologique et sociale de la région sera créée**, qui aura la responsabilité de l'élaboration et de l'exécution de ce Projet, et donc du SRADDET et du SRDEII. La Direction Générale Stratégie Europe Partenariat et Transversalités (DG SEPT) sera transformée en DG de la transition écologique et sociale de la Région et sera la responsable technique de ce projet.

**8 - Des comités locaux de la transition écologique et sociale seront créés** pour porter localement les états généraux de la transition. Ils seront chargés d'animer la participation des acteurs du territoire à la transition et travailleront en lien étroit avec les Conseils de Bassin de Vie. Ils seront animés par des organisations de la société civile.

**9 - L'Agenda 21** sera l'outil de pilotage du projet de Transition écologique et sociale.

### Construire un Service Public Citoyen de l'Énergie

**10 - Accompagner les habitants** pour trouver les financements et réaliser les travaux d'isolation de leur logement avec un dispositif renforcé pour les ménages en précarité énergétique.

**11 - Mettre à disposition des collectivités locales et des PME**, l'expertise nécessaire pour préparer leur projet de transition énergétique.

**12 - Mettre en place des plateformes locales de rénovation énergétique**, regroupant les artisans d'un même territoire pour leur permettre de répondre à des appels d'offre.

**13 - Doubler les financements pour les travaux d'efficacité énergétique dans les lycées** : 30 millions d'euros par an. Toutes les nouvelles constructions financées par la Région (lycées, CFA...) devront être à énergie positive.

**14 - Financer le développement de coopératives citoyennes et de Sociétés d'Économie Mixte** pour la production d'énergie renouvelable. Les bénéfices de ces sociétés seront réinvestis dans des opérations d'isolation de logements.

**15 - S'opposer à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de 40 ans** et mettre en place une filière de démantèlement.



## Axe I

# Engager la transition écologique et sociale de l'économie

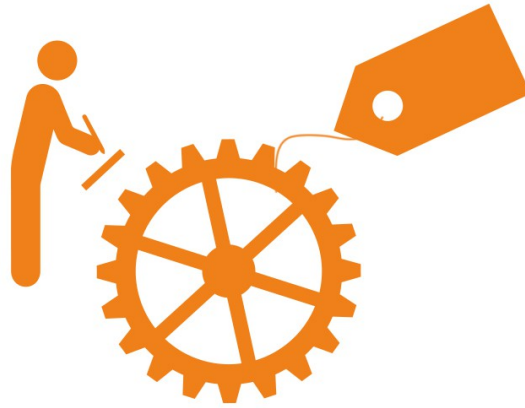
La réorientation de l'économie régionale vers un modèle durable, au service des générations présentes et futures, est notre priorité. Le système économique actuel est destructeur de notre environnement, générateur de pauvreté et basé sur l'illusion d'une croissance illimitée dans un monde fini. Dès le début du mandat la Région organisera une réflexion collective sur la transition écologique et sociale de son économie.

Les défis à relever sont autant d'opportunités pour développer une économie qui favorise la qualité de nos vies et le dynamisme de nos territoires : innovations dans les formes de production, de distribution et de consommation au profit du plus grand nombre.

Pour résister aux crises de la mondialisation, le tissu socio-économique local doit être renforcé, grâce à des activités relocalisées, diversifiées et tirant davantage partie des ressources renouvelables du territoire : circuits courts, agriculture paysanne et biologique, éco-construction, production d'énergie partagée, etc. On pourra ainsi développer des activités et des emplois plus durables dans des territoires plus résilients et plus autonomes.

Face à la raréfaction des ressources et à l'accumulation de déchets et de pollutions, nous devons développer l'économie circulaire (réutilisation, réparation, recyclage). Face à une économie de la compétition, nous privilégierions la coopération basée sur la solidarité, le partage, l'équité au niveau local comme à l'international. Un « entreprendre autrement » sera aussi encouragé notamment en s'appuyant sur les possibilités offertes par l'économie numérique coopérative.

Nous mettrons l'emploi et la formation au cœur des préoccupations car les filières de demain nécessitent de nouveaux emplois pour de nouveaux métiers et donc des reconversions à accompagner. Une politique du temps libéré sera encouragée et nous veillerons également à préserver la santé au travail et à promouvoir le dialogue social.



## Fiche 2 - La transition écologique et solidaire : un nouvel horizon économique

---

La Région va désormais pouvoir faire plus pour l'économie. C'est, pour les écologistes, une opportunité pour lutter contre les crises qui frappent nos territoires : le manque d'emploi, les inégalités sociales record, la dégradation de l'environnement, de l'air que l'on respire et de l'eau que l'on boit, la malbouffe, le changement climatique dont les effets se font déjà sentir...

**La Région doit prendre la responsabilité de réorienter une économie à bout de souffle, destructrice de notre environnement et génératrice de pauvreté** : on ne réglera pas la question du climat sans régler celles de la pauvreté, des inégalités et donc du chômage.

L'économie doit être mise ou remise au service de finalités humaines, sociales et écologiques. Les écologistes sont en prise avec la réalité. Ils n'ignorent pas la finitude des ressources naturelles et ne croient donc pas dans l'hypothèse d'une croissance illimitée dans un monde fini. Ils savent en particulier que le « règne du digital » qui entretiendrait l'illusion d'une croissance magique, non seulement tue l'emploi et les relations humaines, mais n'est pas durable d'un point de vue énergétique. Ils placent leur engagement au service des générations présentes et futures en anticipant une économie qui puisse fonctionner en équilibre avec la nature, sans croissance, au lieu de faire croire à son retour hypothétique à coup de beaucoup sacrifices sociaux et d'un peu de technologie. L'économie doit intégrer les limites planétaires, les enjeux globaux, être au service d'une vie meilleure.

**L'ambition des écologistes pour la Région Centre - Val de Loire est de mener à bien la transition écologique des économies de son territoire.**

Pour cela, il nous faut transformer les systèmes énergétiques et de transports, le parc bâti, l'industrie et l'agriculture de façon à renforcer l'efficacité énergétique globale, réduire la demande de services énergétiques et promouvoir des processus de production circulaire. La réorientation et l'accroissement des investissements dans les infrastructures et les techniques bas-carbone et robustes vis-à-vis des dommages climatiques est la clé de sa réussite.



Dépasser les contradictions d'une croissance créatrice d'emploi à court terme mais destructrice sur le long terme exige de nouveaux arbitrages et une autre relance fondée sur : la qualité et soutenabilité de la production, le partage équitable du travail, la réduction des inégalités et de la précarité, le développement de l'usage plutôt que la possession, la sobriété énergétique. Pour nous l'environnement n'est pas secondaire ou une option par rapport à l'emploi : choisir l'environnement c'est choisir l'emploi.

**A l'utopie du plein emploi, les écologistes préfèrent le travail qui ne manque pas dans une économie relocalisée, diversifiée et résistante aux fluctuations boursières.**

**A un système où seul le gagnant de la compétition rafle la mise, les écologistes préfèrent la coopération, le partage et l'équité.**

## La transition écologique vers l'économie de demain

### **1 - Les Etats Régionaux de la Transition Ecologique et Sociale :**

Dès 2016, des Etats généraux, sous l'impulsion des élus régionaux, définiront collectivement les contours de l'économie régionale de demain avec les acteurs de l'économie, les associations et les syndicats. Ce travail collectif tracera les lignes directrices du nouveau schéma de développement économique régional qui devra être adopté avant fin 2016. Il fixera un horizon commun à cette stratégie, la base sur laquelle seront définis les nouveaux dispositifs régionaux d'aides aux entreprises.

### **2 - Des Maisons des Circuits courts et de l'Économie locale :**

Pôles d'animation et de soutien aux initiatives de l'économie locale, véritables incitateurs et incubateurs de projets, elles seront les postes avancés de la transition de l'économie, au plus près des porteurs de projets. À travers elles, la Région stimulera la mise en œuvre de la relocalisation, de la transformation collaborative et de la diversification de l'activité économique au sein de chaque bassin de vie.

### **3 - Des Territoires à Energie Positive (TEPOS) :**

En s'orientant vers une stratégie énergétique fondée sur l'efficacité dans le fonctionnement, la sobriété dans les usages et les énergies renouvelables, c'est un surplus de 10 000 emploi d'ici 2020, 25 000 d'ici 2030 qui peuvent être créés dans notre région par rapport à aujourd'hui. En comparaison, l'industrie nucléaire régionale, hyperlocalisée, occupent actuellement 5 000 emplois permanents et de 2 à 8 000 temporaires, moins de 1% de l'emploi régional.

Les habitants doivent être les premiers bénéficiaires de la transition énergétique. Chaque Contrat Régional de Solidarité Territoriale devra comporter un volet Territoire à Energie Positive, représentant au minimum 20 % de l'enveloppe afin d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire en 2050. La participation citoyenne est la clé de la réussite des projets énergétiques locaux : les coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables seront soutenues dès les études préalables, puis par abondement équivalent à l'apport citoyen.

### **4 -La transition agricole :**

En association avec Terre de Liens, la Région, très en retard sur la moyenne nationale, cherchera à devenir un acteur de l'aménagement des terres agricoles, en aidant des agriculteurs indépendants à trouver des terres, en

favorisant les exploitations de petite et moyenne taille afin de restaurer la variété de la production à l'échelle des bassins de vie.

C'est en effet la condition nécessaire pour recréer des circuits courts : présence locale d'une grande variété de produits agricoles. L'agriculture paysanne et biologique est créatrice d'emplois, deux fois plus que l'agriculture conventionnelle.

## La transition écologique de l'économie au quotidien

### 5 - La première vice-présidence à la Transition écologique et sociale :

La transition s'écrit dès aujourd'hui, à plusieurs mains mais l'ampleur des enjeux de la transition de l'économie régionale nécessite aussi un engagement fort de l'exécutif régional. Nous instaurerons une première vice-présidente à la Transition écologique et sociale.

### 6 - Les contrats de transition : investir pour la région et la planète

La nouvelle donne sociale, économique et environnementale exige de nouveaux objectifs communs et une coresponsabilité entre acteurs. Le rôle de la région est alors d'orienter, d'encourager et de renforcer la coopération plutôt que diriger l'action économique, c'est le sens des contrats de transition que nous souhaitons mettre en place et qui prendront deux formes :

- ▣ un accompagnement « transition » indépendant qui pourra aussi se greffer sur des accompagnements classiques remaniés pour être plus efficaces (garantissant notamment « l'effet levier » des aides) et adaptés au parcours de développement de l'entreprise (création, développement, formation, innovation, recherche)
- ▣ des contrats de transition par filières, notamment dans le bâtiment, l'agriculture, les énergies renouvelables, les filières industrielles liées à la gestion et au recyclage des déchets. Ils pourront porter sur la formation, l'investissement collectif, l'innovation, les études stratégiques et de faisabilité, des actions de développement

### 7 - Conditionnalités sociales et environnementales des aides :

Les financements seront conditionnés à des avancées sociales et environnementales précises et contrôlables. Un réseau d'accompagnateurs sera formé pour aider les entreprises à entrer dans cette démarche et à construire leur engagement. Par exemple, les aides à l'isolation des bâtiments seront conditionnées à l'utilisation de matériaux biodégradables.

## Relocaliser l'économie

### 8 - Avec l'économie circulaire, l'avenir de l'industrie, c'est l'écologie :

C'est l'ensemble de l'appareil de production qu'il convient de verdir pour en assurer la pérennité : c'est l'objectif de l'économie circulaire visant à assurer une réduction considérable des prélèvements sur les ressources naturelles et à rendre nos industries moins fragiles face à la fluctuation du prix des ressources, notamment énergétiques. Il faut considérablement diminuer l'empreinte environnementale des productions. Et cela nécessite une recherche et une innovation de pointe ciblée sur cet objectif. Nous définirons une stratégie régionale de l'économie circulaire avec l'ambition d'y créer de 5 à 10 000 emplois. Ces solutions aideront les entreprises à faire des économies, à

réduire leurs besoins et leur dépendance entraînant des bénéfices à la fois opérationnels et stratégiques pour l'industrie et lui apportant des gains de compétitivité.

## **9 - Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) :**

L'ESS représente 10% des emplois dans notre région, emplois non délocalisables et s'inscrivant dans une perspective de solidarité. Dans certains territoires ruraux, elle peut représenter jusqu'à 30% des emplois.

- ☐ pour soutenir son développement, nous porterons la part des aides qui lui sont affectées à 30% du budget régional de l'économie.
- ☐ nous soutiendrons le développement des Projets Territoriaux de Coopérations Economiques, issus de la loi Hamon, à la fois par une aide à l'émergence de ces projets, complémentaire de celle de l'Etat, et pour consolider leur modèle économique à plus long terme
- ☐ nous soutiendrons l'emploi associatif en consolidant le dispositif Cap'asso, par des financements pluriannuels, par la mise en place d'une caisse de mutualisation pour venir en aide face aux difficultés de trésorerie

**10 - Relocalisation des activités financières permettant de financer l'économie régionale réelle :** nous créerons un fonds régional d'investissement pour la transition mobilisant l'épargne citoyenne. À travers une Banque Publique d'Investissement Régional, la Région soutiendra par micro-crédits l'activité économique locale tournée vers la transition écologique.

## **11 - Soutenir un modèle économique adapté à la réalité des territoires ruraux :**

L'économie rurale n'a pas les mêmes ressorts que l'économie des centres urbains, qui concentrent la plupart des activités. Il y a pourtant un avenir économique pour ces territoires qui s'appuie sur une économie relocalisée, une économie de transformation locale et une économie solidaire (représentant parfois jusqu'à 30% des emplois actuels). L'économie numérique peut aussi s'installer dans ces territoires, dès lors qu'ils sont équipés de manière égale avec les territoires urbains : Très Haut Débit, lieux de coopération. L'agriculture paysanne pourra être développée par la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux.

## **12 - Soutenir les expérimentations de monnaie locale :**

Se réapproprier la monnaie est un moyen pour dynamiser les échanges locaux au bénéfice des populations, relocaliser les activités et soutenir les nouvelles formes d'activités associant économie et social. Les monnaies complémentaires permettent de privilégier l'usage local de revenus issus d'une production locale et orienter la consommation de manière à la rendre plus responsable.

- ☐ lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires au sein d'un réseau inter-entreprises.
- ☐ réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emplois puis l'expérimenter en lien avec le compte personnel de formation
- ☐ expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau des micro-entrepreneurs de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) ou autre structure IAE (insertion par l'activité économique)

### **13 - Pour financer la transition écologique et sociale :**

La perception par les régions de 50% (contre 25% aujourd'hui) de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à partir de 2017 permettra de dynamiser rapidement cette ambition (50% du surplus de recettes orientés vers la transition). Nous réorienterons les aides économiques qui n'ont pas d'effet levier vers la transition écologique.

## Recherche et innovation au service de la transition

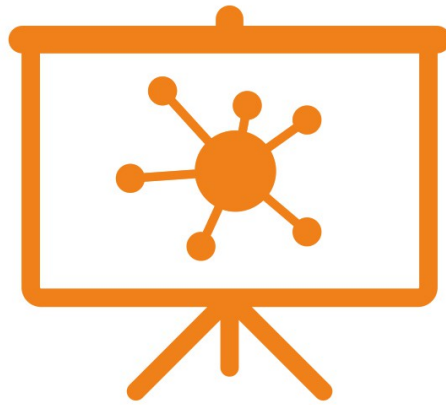
Face aux défis sociétaux et à la nécessité de stimuler la transition écologique de l'économie, il y a un besoin de renforcer les liens entre sciences et société, et de favoriser la coopération entre chercheurs et citoyens.

**14 - Créer un dispositif de financement de projet sur le modèle des PICRI de l'Île de France**, (Partenariats Institution Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) pour financer des projets de recherche d'intérêt sociétal, associant laboratoires de recherche publique et acteurs non lucratifs de la société civile et encourageant ainsi la participation des citoyens aux réflexions sur les enjeux de société.

**15 - Sanctuariser des crédits pour l'innovation en faveur de la transition écologique de l'économie** et lancer des appels à projet en direction des laboratoires de recherche et des entreprises. Identifier des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM), permettant d'inciter les acteurs scientifiques à se regrouper et à coopérer autour de secteurs clefs. Par exemple, dans le domaine agricole : alimentation, agro-écologie, semences population ; dans le domaine de la santé : impact des nouveaux environnements sur le corps,...

**16 - Aider à l'innovation responsable** pour les TPE et PME en encourageant les coopérations et les créations d'entreprises innovantes, mais aussi en soutenant leurs possibilités de déposer des brevets.

**17 - Dans le cadre des appels à projets et des financements de la région, refuser de financer les projets qui impliquent de l'expérimentation sur les animaux.**



## Fiche 3 - Entreprendre autrement

---

Penser une autre manière d'entreprendre, c'est contrecarrer les logiques économiques qui sacralisent l'argent en en faisant le but ultime de l'entreprise, au détriment de la solidarité, de l'environnement et du collectif.

Il convient de permettre l'émergence de nouvelles activités et des formes d'entreprises adaptées aux nouveaux modes de vie et au contexte économique mouvant. Une autre logique est viable, un autre modèle peut exister ! L'intermittence, l'itinérance, la saisonnalité mais aussi la flexibilité ou les temps partiels contraints pratiqués par les entreprises, sont autant de rythmes choisis ou subis qui créent une instabilité qui empêche de se projeter dans l'avenir. Il est nécessaire d'encourager les nouveaux modes « d'entreprendre » basés sur des principes de coopération, de mutualisation et de solidarité.

### Concrètement, il s'agit de soutenir des initiatives économiques :

- ☒ innovantes en termes d'organisation, de relation à l'utilisateur/utilisateur/client et de relation à l'usage d'un produit/service.
- ☒ solidaires dans l'accès au capital pour les entreprises à caractère social, dans la mutualisation des tâches administratives et/ou des services collectifs spécifiques aux besoins des indépendants et des associations.
- ☒ expérimentales dans la relation de l'individu au travail, et à l'entrepreneuriat par la réappropriation de sa force de travail, en valorisant la figure de « l'entrepreneur-salarié », ou en créant des conditions salariales stables tout en ayant des sources de revenu diversifiées.
- ☒ collaboratives et territoriales par la mise en place de financements dédiés aux espaces de co-working, de Fablab, de "living lab" en lien avec les usages numériques.

## Soutenir l'ESS

Augmenter la part du budget dédié à l'économie sociale et solidaire pour promouvoir l'utilité sociale et environnementale au cœur des projets entrepreneuriaux et permettre l'expérimentation de pratiques novatrices.

**1 - 30% des aides économiques orientées vers l'ESS**, notamment en faveur de l'emploi associatif (financements pluriannuels, caisse mutualisée pour faire face aux difficultés, centre régional et de promotion de la vie associative et du bénévolat).

**2 - Soutenir des pôles territoriaux de coopérations économiques** pour qu'il y en ait un dans chaque bassin de vie à la fin de la mandature.

## Renforcer l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

### 3 - Développer l'accompagnement de projets ESS

Financement régional en faveur des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), destinés aux associations, aux structures d'insertion par l'activité économique et à certaines coopératives pour les aider dans la consolidation de leur projet, l'organisation interne, la gestion financière et la fonction d'employeur.

### 4 - Renforcement des moyens dédiés à la recherche de financement

Donner les moyens d'un accompagnement financier individualisé, ou collectif pour des projets (constitution d'une cagnotte régionale, renforcement, financement participatif).

### 5 - Engager une réflexion sur un système d'évaluation

Il s'agit de repenser le lien à l'évaluation du projet pour qu'il soit constructif, recréer du lien avec les financeurs publics (présentation orale devant un jury, évaluation continue dans le cadre d'un accompagnement régulier, etc) et de dégager du temps de salarié dédié à la réalisation de tâches administratives liées au maintien de leur poste.

**6 - Créer un fond de soutien dont l'objectif est de renforcer la solidité financière des entreprises solidaires** : entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité, et entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emplois.

**7 - Accompagner les candidats aux fonds européens** dans la gestion du dossier de demande d'aide et de paiement. Il conviendra d'aider à la rédaction du dossier, à la préparation du bilan et à la formation/accompagnement des bénéficiaires aux règles applicables dans le cadre de la gestion des fonds européens.

### 8 - Mettre en place des formations adaptées

Construire une action de formation ESS en direction des élus, des collectivités, des acteurs locaux mais également en direction des bénévoles (en lien avec le FDVA).

## Renforcer les outils d'intervention régionaux pour les porteurs de projet

**9 - Création de Contrats d'Appui (CAP) dédiés aux coopératives d'activités et d'emplois** : les entrepreneurs-salariés en coopérative d'activité et d'emploi (CAE), du fait de leur statut particulier, étaient exclus de nombreux dispositifs de financement. Il s'agit de combler cette carence par un cadre de financement spécifique au besoin de ce type d'entrepreneuriat.

**10 - CAP création/développement « entrepreneuriat social »** : aide au lancement de projet, à la création et au maintien de l'emploi et à l'investissement en direction des associations ou des structures coopératives de service à la personne, avec un agrément qualité, des entreprises solidaires avec agrément de la préfecture, des associations ou structures coopératives de l'ESS avec une activité économique, et des entreprises dites « classiques » souhaitant poursuivre un but d'utilité sociale et environnementale.

**11 - Accompagnement des projets collectifs** : notamment les Pôles Territoriaux de Coopération économique (PTCE) ou projets collectifs innovants en matière d'organisation sociale et démocratique, mais aussi production d'énergies renouvelables (éolien, bois, etc), transports alternatifs, habitat partagé, etc.

### **12 - Aide à la création d'emplois mutualisés**

Aide pluriannuelle à destination des structures de l'économie sociale et solidaire regroupées en collectif de même structure, ou en collectif de structures proches territorialement. Le montant de l'aide au démarrage du poste est égal au salaire brut annuel, plafonné à 30 000 €.

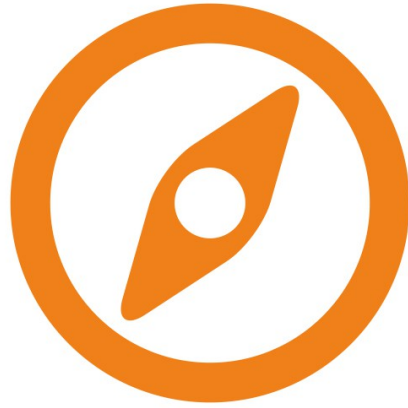
## Le développement de l'économie sociale et solidaire passe par sa structuration en réseau

### **13 - Mettre l'accent sur le « faire-réseau »**

Développer et/ou renforcer un réseau de pôle ESS par bassin de vie. L'objectif est de favoriser l'inscription des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans un réseau de territoire leur permettant d'une part, l'observation et le partage d'analyse des réalités territoriales et sectorielles et d'autre part, le développement de coopérations entre différents acteurs et secteurs, favorable à la création d'activités et d'emplois.

### **14 - Elargir la représentation des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics**

Ouvrir l'instance de représentation pour qu'elle soit le reflet de la diversité des acteurs.



## Fiche 4 - Ouvrir à tous et partager ensemble notre art de vivre



La politique tourisme a longtemps intégré la question des loisirs, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (le Comité Régional du Tourisme s'appelait auparavant "du tourisme et des loisirs"). Cela a engendré le fait qu'on ne traite plus des loisirs gratuits, mais seulement des produits touristiques (payants), et donc que le public cible sont les touristes et non plus les habitants du territoire en tant que tels, alors que 40% de la population française ne part plus en vacances.

Par ailleurs le postulat reste que les produits et les services touristiques soient créés par les acteurs économiques, et non par les habitants, ce qui commence à être bousculé par des initiatives comme Airbnb.

Notre région n'a ni la mer ni la montagne, mais tant d'autres atouts ! Au-delà du Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec ses châteaux et ses vins, elle offre une diversité de destinations où Nature et Culture se rencontrent en permanence ...

A l'heure où près de 40% des plus modestes ne partent pas ou plus en vacances et où la crise de l'emploi bat son plein, nous voulons :

- ☒ que ces destinations se développent avec des offres touristiques et de loisirs « familles » et « jeunes » accessibles à tous
- ☒ que ces destinations soient créatrices d'emplois

Nous voulons construire ensemble un tourisme qui favorise l'accueil, la reconnexion à la nature et ses rythmes, l'échange culturel et la culture de l'autre, ... autant d'attentes grandissantes qui représentent aussi des antidotes au repli et à l'ignorance.



**1 - Nous soutiendrons le développement d'une offre touristique et de loisirs « Nature et Culture », à destination des familles et des jeunes.**

Ancrée aux territoires et respectueuse des milieux naturels, elle sera portée par les formidables ressources du patrimoine historique, culturel et naturel régional : le Val-de-Loire UNESCO, ses châteaux, ses parcs naturels régionaux, ses paysages et terroirs variés, ses vins et sa gastronomie.

**2 - Nous « essaierons » le festival des Jardins de Chaumont !**

En permettant à des associations et/ou des collectivités de développer sur leur territoire, des événements liant projets artistiques et jardins remarquables en lien avec les habitants.

**3 - Lié à la locomotive qu'est désormais la Loire à Vélo, le réseau de véloroutes irriguera demain la région ...** le long des rivières de l'Eure, du Loir, du Cher, de l'Indre et de la Creuse, mais aussi au fil des canaux du Loing, de Briare et de Berry, ainsi que les chemins de St-Jacques de Compostelle. Ce maillage favorisera le développement de services touristiques locaux (hébergement, restauration en produits biologiques et locaux, sites et animations naturalistes et culturelles, Train-Vélo-Loire, portail web coopératif, réseaux d'auberge de jeunesse, ...) en ville comme à la campagne, assurant pour les voyageurs des séjours authentiques à des rythmes apaisés.

**4 - Nous développerons le tourisme rural** et les itinéraires de randonnées (vélo, à pied, à cheval, en bateaux traditionnels, ...) en lien avec une gouvernance locale des acteurs du territoire.

**5 - Nous souhaitons que les habitants et les acteurs des territoires qui le voudront prennent pleinement part à la construction de cette politique touristique.**

Nous encouragerons les initiatives des habitants et des acteurs des territoires et leur mise en réseau : héritiers des lieux et cultivateurs de l'Art d'y vivre, les habitants peuvent être les meilleurs ambassadeurs de leur territoire.



## Fiche 5 - La transition agricole et alimentaire

---

L'alimentation est le besoin premier vital de l'humain. Elle est aussi un enjeu de santé et porte l'émergence d'une nouvelle étape de notre démocratie, celle impliquant le « consommateur » et producteur. Il est donc important que cette tâche soit confiée à des paysans soucieux de produire des aliments de qualité et non à des industriels, soucieux de produire en quantité pour réaliser de grosses marges. Notre action doit donc porter sur le développement de fermes à taille humaine suffisamment nombreuses pour nourrir la population régionale.

**L'agriculture paysanne et biologique est le meilleur atout pour réussir la transition écologique de l'agriculture et, par extension, de l'alimentation.** L'agriculture paysanne et biologique doit être développée dans le respect de l'environnement (préservation de l'eau et de la biodiversité).

Sur le plan de la production, il nous faudra développer l'implantation locale et biologique et l'interaction entre les acteurs (semences, fourrages, élevage, maraîchage, partage de matériel, de lieux de transformation et de connaissances).

Sur le plan de la consommation, nous devons relocaliser et renforcer la communication («éducation») sur l'existence d'une alimentation de qualité de préférence biologique, ses vertus, son impact sur notre quotidien et notre santé. Nous devons également faciliter l'accès (tant géographique que financier) à l'alimentation de qualité pour tous via la création de maisons de circuits-courts et d'épiceries itinérantes, ainsi que leur approvisionnement. Relocaliser la production comme la consommation, tendre vers l'auto-suffisance pour les produits locaux.

### La production agricole

**1 - Intégrer les préconisations de la démarche Aferres2050** et de sa déclinaison régionale pour mettre en œuvre la transition agricole vers un modèle soutenable et adapté à nos réalités régionales.

**2 - 30% des aides agricoles régionales** seront consacrées à l'agriculture biologique pour tendre vers 20% de surface agricole en bio et un Cap'filière bio transversal sera ajouté à l'ensemble des CAP existant.

**3 - Les critères d'attribution de ces aides** seront ciblés sur la préservation de l'eau, des sols, de la biodiversité, sur l'adaptation au changement climatique et sur l'emploi paysan pour soutenir l'agriculture paysanne et les petites fermes.

**4 - Les mesures du FEADER** (2ème pilier de la PAC) doivent évoluer en faveur des mesures agro-environnementales pour assurer la conversion et le maintien en l'agriculture bio en priorité ainsi que la protection des espaces naturels sensibles et des zones de captage d'eau.

**5 - L'accès au métier d'agriculteur** doit s'ouvrir et des financements régionaux doivent soutenir les espaces tests et les initiatives innovantes d'installation, renforcer les dispositifs d'aide à la transmission des petites fermes, éviter la disparition de fermes au moment des départs en retraite. L'association Terres de Lien sera associée et soutenue dans ce cadre.

**6 - La recherche sur des pratiques agricoles durables sera favorisée** : semences paysannes, techniques innovantes (agro-écologie, permaculture, agroforesterie), recherche participative, cartographie de zones biologiques...

**7 - Ne seront pas financées** : la recherche dans des techniques visant à modifier la nature artificiellement (OGM, nano-particules) ou à privatiser le vivant (brevets), la communication et les manifestations financées par les industriels de l'agroalimentaire et de l'agro chimie.

**8 - Le Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire** (SRADDT) intégrera des règles permettant de limiter l'artificialisation des terres agricoles qui s'imposeront aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU, PLUI).

**9 - La Région poursuivra la mise en place d'un Établissement Public Foncier Régional.** Parmi ses missions : préserver l'agriculture périurbaine, aider les communes à soutenir l'agriculture de proximité et l'installation d'agriculteurs.

### Circuits (de la production à la consommation)

**10 - La Région encouragera les Projets Alimentaires Territoriaux** pour avoir une vision globale des flux alimentaires et des projets d'évolution sur chaque territoire (Voir annexe sur les PAT, ci-dessous)

**11 - Des Maisons des Circuits Courts** et de l'économie locale seront financées (investissement et fonctionnement) dans chacun des bassins de vie de la Région sur l'impulsion des acteurs du territoire. Alimentation, habitat, habillement, mobilier, transport...tous les objets de la vie quotidienne seront concernés, dans une approche globale.

**12 - La création de légumeries et outils de transformation**, le maintien des abattoirs seront encouragés pour relocaliser les échanges et ramener la valeur ajoutée au plus près de la production et des territoires.

**13 - La signature C du Centre sera revisitée pour intégrer et valoriser une Région sans OGM, les labels bio.**

**14** - Atteindre très rapidement **20% de produits biologique dans la restauration scolaire** et tendre vers 100%. Favoriser l'instauration un menu végétarien dans les lycées.

**15** - **Mettre en place un programme d'éducation sur la qualité alimentaire** et le rapport santé/équilibre alimentaire (sur le modèle du Défi pour le Climat). Renforcer les animations auprès des scolaires. Installer des potagers gérés par les lycéens dans les établissements (intégration dans les agendas 21).

**16** - Généraliser les plans de **lutte contre le gaspillage dans les lycées**.

**17** - Mettre en place des **propositions ambitieuses de valorisation des déchets** au plus près de leur production (compostage des déchets organiques) dans le cadre de la nouvelle compétence d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

## ANNEXE



### Zoom sur les Projets Alimentaires Territoriaux

Aujourd'hui les enjeux de l'agriculture et des circuits alimentaires sont ceux de l'accès à une alimentation de qualité pour tous, de productions préservant la santé et l'environnement, de la création d'emplois non délocalisables.

Une nouvelle gouvernance alimentaire est indispensable. Les Projets Alimentaires Territoriaux, inscrits dans la loi d'avenir agricole, répondent à un objectif d'optimisation et de généralisation de ces démarches. Ils visent à mettre en place un système cohérent pour :

- ☐ relocaliser la production et la transformation pour garder la valeur ajoutée sur le territoire
- ☐ optimiser les flux de produits et la distribution en favorisant la proximité
- ☐ favoriser la réappropriation de l'alimentation par les consommateurs
- ☐ participer à l'image positive du territoire avec une exigence sur la qualité des produits

Le Projet Alimentaire territorial nécessite à la fois une démarche globale avec une ingénierie dédiée sur le territoire et un travail avec les acteurs locaux. Il doit s'appuyer sur les expérimentations et démarches innovantes existantes qui y contribuent déjà et qui, de manière générale, participe à la « transition alimentaire ».

### **Première orientation des PAT :**

Créer un « idée en campagne » type pour aider à mettre en place des PAT sur les territoires : le dispositif ID en Campagne sera mobilisé avec une ID type destinée à amener l'ingénierie nécessaire sur le sujet.

### **L'ID PAT devra se composer d'au moins trois éléments comprenant :**

- ☐ un diagnostic sur les productions, consommations, acteurs économiques du territoire et détaillant les initiatives innovantes
- ☐ un Comité de Pilotage et un calendrier de travail pour aider à la dynamique globale, susciter l'émergence de nouveaux projets et mettre en cohérence ces projets
- ☐ l'aide au financement de projets économiques liés aux circuits courts (magasins de producteurs, coopératives, installation de producteurs ou transformateurs,...)
- ☐ le financement d'actions de communication pour rendre visibles les actions entreprises (labellisation, signalétique)

### **Deuxième orientation des PAT :**

Activer la commande publique, en premier lieu des lycées, vers les produits locaux de qualité pour créer un appel sur des volumes conséquents :

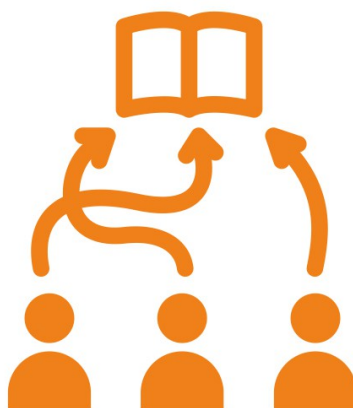
- ☐ fixer que 20 % de l'enveloppe qui finance les repas des lycées doit concerner des factures de produits locaux et de qualité, avec une bonification de la participation financière à ces repas par rapport à ceux qui ne seront soumis à aucune exigence
- ☐ renforcer la formation des agents (gestionnaires, cuisiniers) : création des menus, gestion des commandes, autres manières de cuisiner, lutte contre le gaspillage, réduction des déchets,...
- ☐ créer des échanges et de la dynamique de groupe entre les agents, qui travailleront ces axes avec plus de plaisir.

### **3ème orientation des PAT :**

Eduquer les citoyens à la lutte contre le gaspillage et à la nutrition.

L'alimentation est un projet commun à tous. La qualité de notre alimentation est à la fois une question de santé et de plaisir. Pour cela le PAT doit intégrer :

- ☐ la création pour les familles de « défi nutrition bio » (sur le modèle du « défi énergie »), autour de « je mange mieux, je gaspille moins, je ne paye pas plus »
- ☐ le financement de formations, de cours de cuisine pour les familles ou les enfants, autour de la nutrition et de la qualité des aliments
- ☐ le soutien d'événements autour de manger mieux
- ☐ le soutien aux jardins partagés, apprentissage du jardinage
- ☐ l'aide à la formation des citoyens sur la relation ville-campagne : qui travaille, qui produit ? d'où vient ce que je mange ? qu'est ce que cela entraîne comme type de société ?



## Fiche 6 - Formation tout au long de la vie

-----

La formation professionnelle est une des compétences majeures des régions, renforcée par la loi du 5 mars 2014. Possiblement articulée à d'autres compétences : l'action éducative auprès des lycées, l'élaboration des cartes de formation initiale et d'apprentissage ainsi que l'enseignement supérieur, elle permet à la Région de jouer un rôle majeur dans la concrétisation de ce qui reste parfois un concept, la possibilité donnée à chacun de se former tout au long de la vie, quelle que soit sa situation. La Région si elle a un rôle de coordination renforcée n'est pour autant pas seul à intervenir dans ce champs et l'entreprise reste de loin le premier financeur de la formation professionnelle. C'est pour cela que la Région doit contribuer à un dialogue constant entre l'ensemble des acteurs concernés et promouvoir un dialogue social régional renforcé

### Orientations

- 1** - La formation doit se penser dans le sens du progrès humain et sociétal, elle n'est pas un simple outil pour accompagner les crises ou servir les besoins économiques à court terme. Elle permet l'émancipation individuelle et collective, la réussite de chacun et chacune, l'accès aux savoirs et l'évolution de nos connaissances. Les écologistes veulent faire de la formation un levier fondamental pour accompagner les habitants de la région dans leurs projets, dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, nous voulons replacer la formation au service de l'humain et non seulement au service de l'économie.
- 2** - Les enjeux climatiques et l'atteinte des limites de notre planète invitent à engager un virage déterminant, celui de la transition écologique de notre économie et de notre société. Ce virage ne pourra se faire sans un recours à la formation pour préparer cette économie du futur, pour préparer les métiers de demain, pour penser l'usine, l'entreprise et l'entreprendre de demain. Ce futur se soucie autant de la nature des activités entreprises que de la capacité à ne laisser personne sur le bord du chemin, tout comme à promouvoir la qualité de vie au travail et la responsabilité sociale des entreprises.
- 3** - Faire de l'idée d'orientation tout au long de la vie une réalité tangible, proposer une offre de formation en relation avec la diversité des situations en luttant contre l'illettrisme, en renforçant l'offre de formation d'insertion

et de préqualification, en rendant accessible par tous et partout cette offre, en agissant sur les contraintes de mobilité, d'accès au logement, de financement ou bien encore en luttant contre les discriminations souvent systémiques qui déterminent encore trop de parcours.

**4** - Nous voulons sortir de la marchandisation de la formation, fortement induite par la logique des marchés publics, par l'affaiblissement des acteurs publics de formation et par une offensive en faveur de la formation à court terme, qui se préoccupe des compétences à rendre disponibles plus que des femmes et des hommes, de leur désir et projet.

**5** - Enfin la formation, c'est aussi des lieux de formation, des acteurs économiques irriguant nos territoires, contribuant à leur vitalité et à une possible innovation locale. Penser la transition, c'est penser des dynamiques locales dans lesquelles les acteurs de la formation peuvent jouer un rôle déterminant, si la logique de coopération prime sur la logique de marché.

### La formation au service des parcours, en priorité les jeunes, les demandeurs d'emploi et salariés les plus fragiles

**6** - Refonte des visas formation transformé en « pass pour la réussite » : pour tous les demandeurs d'emploi, proposition d'un cursus de formation entre 1 200 heures et 1 600 heures en deux phases : une formation pré-certifiante qui permet d'acquérir les savoirs professionnels fondamentaux, la seconde donne accès à une certification reconnue. Ces deux étapes intègrent un module continu d'accès aux savoirs : formation générale, culturelle et citoyenne, ateliers philo, éco-citoyenneté, pratiques culturelles et engagement citoyen.

**7** - Créer un fonds dédié de co-financement des formations dans le cadre des emplois d'avenir : certains jeunes ont d'abord besoin de se remettre en activité professionnelle pour ensuite envisager de se former, le dispositif emplois d'avenir est une opportunité pour lequel les moyens donnés à la formation nécessitent d'être renforcés.

**8** - Lancement d'un plan régional de raccrochage en formation et pour l'emploi des jeunes : mettre en cohérence l'ensemble des outils existants (Ecole de la 2nde chance, Missions Locales, plan de lutte contre le décrochage...), faciliter la coordination des acteurs, dans ce cadre expérimenter un revenu d'autonomie des jeunes.

**9** - Renforcer les clauses d'insertion dans les marchés publics de la Région (obligation pour l'entreprise de réaliser une partie des heures de travail du marché par des personnes en insertion).

**10** - Poursuivre le développement du SPRO en encourageant l'innovation locale, la mise en réseaux des acteurs et l'accessibilité de ce nouveau service. Lieux ou réseaux regroupant le plus grand nombre de partenaires possédant une offre de service d'orientation : découverte des métiers, actions de sensibilisation, entretiens personnalisés...

**11** - Mettre en place sur chaque bassin un véritable dispositif de parrainage qui permettent aux demandeurs d'emplois de bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel dirigeant, ou cadre d'entreprise, pour créer ou élargir son réseau professionnel et augmenter les opportunités d'entrée en emploi.

**12** - Développer et optimiser l'alternance et l'apprentissage : favoriser l'accès de tous à l'apprentissage, maintenir les aides aux employeurs, contribuer à l'amélioration du processus d'alternance (formation maîtres d'apprentissage, mise en place d'un site dédié à la recherche d'apprentissage, prise en compte renforcée des problématiques matérielles et sociales).

**13** - Lancer un plan VAE 2020 (Validation des Acquis de l'Expérience) : multiplier par deux le nombre de personnes concernées en développant la VAE collective dans l'entreprise, par la mise en place d'outils renforcés d'accompagnement des personnes les moins qualifiées vers la VAE.

**14** - Encourager l'innovation pédagogique : appels à projets, soutien à la recherche pour faire avancer la modularisation, et l'individualisation, la formation à distance...

### La formation au service de la transition écologique et sociale de notre économie

**15** - Orienter le Contrat de Plan Régional de Développement de l'orientation, de la Formation professionnelle vers la transition écologique et sociale de l'économie : réorienter les cartes de formation vers les métiers d'avenir (eco construction, énergies renouvelables, agriculture biologique...), préparer les acteurs de la formation à la transition, moderniser les lieux de formation, prendre en compte les enjeux sociétaux (lutte contre les discriminations, égalité femme-homme, amélioration du dialogue social, ...).

**16** - Créer un fonds permettant d'abonder le CPF (Compte Personnel de Formation des demandeurs d'emplois et des salariés) souhaitant se former ou se reconverter dans une filière écologique.

**17** - Créer une école de la transition formant à l'économie de transition, aux métiers et aux filières "vertes" : commerce équitable, circuits courts et filières alimentaires locales, projets énergétiques locaux, ESS, économie numérique collaborative (cela pourrait un projet de reconversion de l'ESCEM de Tours).

**18** - Créer un campus des métiers dans chaque département orientés vers la transition : à Tours avec l'école de la transition comme pivot, à Blois autour de l'alimentation de qualité. Assurer ainsi la promotion de ces secteurs, par des actions de sensibilisation et à travers des campagnes de communication régulières.

**19** - Mettre en place des démarches de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales inscrites dans la perspective de la transition écologique de l'économie, accompagner jusqu'au montage de projets.

**20** - Préparer l'éco-entreprise : en lien avec les chambres consulaires et les branches professionnelles, développer des programmes de formation et de développement de compétences pour les entreprises engageant la conversion écologique de son activité et de ses emplois.

**21** - Poursuivre le développement des plates-formes de formation au service de l'efficacité énergétique

### La formation professionnelle pour former aussi le citoyen, pas uniquement le professionnel

**22** - Refonte des visas formation transformé en « pass pour la réussite » (voir objectif 1)



**23** - Créer une ligne budgétaire pour soutenir l'offre de formation visant le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire : formation à l'entreprendre autrement, formation des bénévoles en lien avec le Mouvement associatif, formation aux outils de la démocratie participative...

**24** - Mettre en place dans chaque département au sein des Maisons des initiatives et circuits courts des formations ouvertes aux acteurs des territoires autour des initiatives locales : entreprendre dans son territoire, les dispositifs de la région, le montage financier des projets...

### La formation au service des territoires

**25** - Encourager la coopération territoriale au service de l'innovation territoriale et de l'innovation pédagogique. En collaboration avec les collectivités territoriales, soutenir la création d'espaces collaboratifs dédiés à la formation : coopération entre acteurs de la formation, réponse solidaire aux appels d'offres, accès aux plateaux techniques des lycées et CFA aux acteurs de la formation professionnelle, appel à projet en innovation pédagogique.

**26** - Associer les acteurs des territoires à l'analyse des besoins pour l'élaboration des cartes de formation : au-delà des branches, il faut articuler la réflexion sur l'offre de formation aux réalités et ressources des bassins de vie, associer établissements de formation, collectivités, partenaires sociaux dans les territoires à la réflexion sur les besoins en formation.



## Axe 2

# Pour des territoires d'initiatives, solidaires et de résistances

Les territoires de notre région sont les lieux où nous vivons, où nous agissons collectivement et où se construisent les solidarités. Ce sont des campagnes, des villes, des patrimoines naturels et culturels dont nous avons hérités et à partir desquels nous tissons des liens et nous construisons le monde que nous destinons à nos enfants.

Mais les transformations socio-économiques des dernières décennies les ont mis à mal. Ils sont trop souvent devenus des espaces abstraits, des périphéries, des campagnes ou des quartiers dégradés et délaissés, des terres épuisées. Et les relations sociales que nous y entretenons se dissolvent dans le repli sur soi ou le simple rapport marchand.

Pourtant ils fourmillent d'initiatives et de coopérations qui valorisent les ressources locales, et investissent de nouveaux savoirs et partenariats redonnant du sens à nos vies, et permettant de gagner en autonomie et en qualité de vie.

Demain la Région amplifiera ce mouvement pour mettre en valeur les spécificités et la diversité de nos territoires. Les services publics locaux seront améliorés, sur la base des besoins exprimés par les habitants, en particulier en direction des plus fragiles.

Demain la Région renforcera sa cohésion en facilitant les déplacements grâce à l'amélioration du service TER, au développement des intermodalités (train, vélo, bus, voiture...) et à une tarification accessible participant également aux luttes contre le changement climatique et les pollutions de l'air.

Demain la Région passera de la compétition à la solidarité entre ses territoires et participera aussi à leur ouverture sur le monde grâce à la coopération internationale.



## Fiche 7 - Aménager le territoire : animation, stratégie et solidarité

---

La politique d'aménagement du territoire doit exprimer la volonté politique régionale déclinée à l'échelle de la proximité et s'articuler avec les besoins exprimés par les habitants.

Les Régions fixent les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire à travers le **Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)**. La Région Centre-Val de Loire a adopté le sien en lien indissociable avec le Plan Climat Régional.

Désormais les politiques territoriales se déploient à l'échelle du bassin de vie et les contractualisations prévoient des mesures et des conditions de financement favorables à la transition écologique et la biodiversité. Un pôle développement rural favorisant l'émergence des projets a été développé avec le dispositif ID en Campagne et le fonds européen LEADER.

La Région a vocation d'animer la relocalisation de l'économie, la transition écologique, la gestion des bassins versants. Et sa responsabilité stratégique sur les questions d'habitat, de transport et d'étalement urbain est déterminante dans l'organisation future des villes, la circulation des personnes et le maintien d'une agriculture de proximité.

**Les écologistes préconisent donc de mettre en place une animation au niveau des bassins de vie et de doter le territoire régional d'un outil de gestion de l'espace à travers un Établissement Public Foncier Régional.**

L'appropriation des politiques par les habitants eux-mêmes, le droit de regard et surtout la possibilité de faire et participer sont au cœur de l'évolution que nous proposons et doivent aussi trouver des applications concrètes.

## Plus d'animation sur les territoires pour plus de projets

Il s'agit de renforcer la fonction animatrice de la Région en matière d'aménagement, en mettant en place et en faisant vivre l'interface entre la Région et les territoires.

Une attention particulière sera accordée aux questions environnementales (biodiversité, contrats de rivière), à l'habitat (plateformes territoriales de rénovation de l'habitat, etc), à l'agriculture (Contrats d'appui aux filières, micro-filières, etc) et la culture (Projets Artistiques et Culturels de territoires).

**1 - Consacrer au moins 10 % des financements accordés aux Pays et aux Agglomérations pour le développement des circulations douces** (marche, vélo), des transports en commun et des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture (covoiturage, autopartage, transport à la demande).

**2 - Conforter dans les contrats avec les Pays et agglos, l'obligation de consacrer au moins 15% du budget à l'efficacité énergétique** et passer de 5 à 10% cette obligation pour les actions en faveur de la biodiversité.

**3 - Un conseil de bassin de vie présidé par un élu régional** et composé à parité d'acteurs locaux (syndicats, entrepreneurs, associatifs), d'élus et de citoyens tirés au sort.

**4 - Des chargés de mission territoriaux**, dans les 6 Espaces Région-Centre Val de Loire, seront recrutés pour les épauler et seront chargés du lien avec les collectivités (en particulier les intercommunalités, nouveaux acteurs publics) et avec les acteurs locaux.

## Le foncier, un outil stratégique pour la valorisation des territoires

La Région doit assumer sa fonction stratégique sur les questions foncières.

Il faut un outil d'aménagement de l'espace pour assurer la cohérence entre le SRADDT et les SCoT, limiter la consommation des terres agricoles, appuyer les réorganisations urbaines permettant des circulations quotidiennes limitées dans les villes, aider l'installation en agriculture périurbaine, doter les collectivités d'une ingénierie foncière.

**5 - Soutenir la création d'un Établissement Public Foncier (EPFR)** comprenant l'ensemble des collectivités locales. Constituer des réserves foncières stratégiques (lutte contre l'étalement urbain, préservation de terres agricoles, préservation d'espaces naturels, logements et mixité sociale...).

**6 - Soutenir les initiatives associatives**, comme celles de l'association Terres de Lien.

## Faire vivre la démocratie et la solidarité dans les politiques territoriales

Il s'agit de favoriser une réelle participation citoyenne, et de donner des perspectives aux territoires les plus en difficulté, en soutenant des initiatives de relocalisation comme les projets alimentaires territoriaux, les Territoires à Énergie Positive, les éco-quartiers et habitats collectifs, les tiers-lieux, les monnaies locales...

**7 - ID en Campagne** : favoriser des ID Ville-Campagne en élargissant l'assise d'ID à toute la Région, bonifier les projets de transition écologique. Créer un ID en Ville en direction des quartiers des villes en s'appuyant sur les associations de quartier et les Centres Sociaux.

**8 - Instauration des budgets d'initiative locale** confiés à des groupes d'habitants pour financer un/des projets à l'échelle de leur territoire.

**9 - Mettre en place un financement « coopération »** en particulier pour favoriser les coopérations culturelles. Ces coopérations pourront s'établir à tous niveaux (intra-région, inter-régions, européennes, internationales) à l'image de celles prévues dans le cadre des LEADER et avec un lien possible avec les services régionaux de la coopération.

## Concentrer l'action régionale sur les territoires ruraux

Il s'agit de mettre en place un plan d'investissements dédié à la ruralité pour mettre fin à l'isolement, à l'éloignement et soutenir un modèle de développement s'appuyant sur les ressources locales.

**10** - Accélérer les investissements pour l'accès au Très Haut Débit.

**11** - Développer des équipements de santé : maisons de santé, incluant un projet de prévention et, si nécessaire, la médecine salariée.

**12** - Soutien à des projets locaux de coopération pour une nouvelle économie rurale.

**13** - Soutenir des investissements pour le maintien des commerces et services de proximité dans les villages.



## Fiche 8 - Une politique numérique responsable en Région Centre-Val de Loire

---

La transition numérique de la société est un processus d'une extrême complexité, d'une extrême rapidité et participe d'une forme « d'extension planétaire ». Il s'insère dans nos vies de tous les jours, réorganise nos sociétés et comme tout facteur de changement est porteur d'espérance mais aussi de crainte. Le numérique et ses usages ouvrent des perspectives à la fois économiques mais aussi émancipatrices d'un point de vue social et sociétal.

**La Région doit participer au développement de projets économiques fondés sur le partage et les technologies ouvertes.** Et si la dimension collaborative du numérique est sans nul doute un atout, il nous faut prendre la mesure et combattre le développement d'un capitalisme numérique dominé par de nouveaux trusts aux pratiques opaques.

La croyance en un progrès absolu, inévitable et irrémédiable est une chimère : le progrès doit être accompagné, compris, répondant à des règles collectives pour être partagé par toutes et tous.

**Nous voulons que le numérique s'intègre à une conception écologiste du monde :** que le virtuel serve à la rencontre réelle, qu'il renforce l'accès à l'expérience sensible du monde plutôt qu'il ne favorise le repli, qu'il se développe en prenant en compte les nouveaux risques et nuisances qu'il peut induire sur la santé, les relations sociales ou l'environnement.

### Le numérique, une économie de partage

Face à une « Überisation » de l'économie, jungle libérale, une réponse responsable doit être apportée. Cette économie numérique dite collaborative ne doit pas servir les intérêts financiers de seulement quelques groupes internationaux ne respectant pas la fiscalisation française. Elle doit être accompagnée et encadrée pour que la collaboration et le partage ne soient pas des freins à l'économie.

**1 - Soutenir les initiatives de l'économie collaborative,** à vocation sociale, environnementale et solidaire et répondant à des enjeux de société.

**2 - Mettre en place des conditionnalités d'éthique, sociale et environnementale**, pour aider des initiatives économiques en phase avec les besoins collectifs.

### Créer les conditions d'émergence d'un écosystème de la créativité numérique

**3 - Soutenir la structuration des groupements d'acteurs**, les démarches et investissements mutualisés ainsi que la mise à disposition de moyens nécessaires à l'émergence d'activités créatrices de richesse et d'emplois dans ce secteur de la créativité numérique.

**4 - Développer les tiers-lieux de travail** et les lieux innovants en matière de pratiques numériques notamment les Fablab, des makerspaces ou encore des livings labs.

### Le numérique en open data, vers une politique des biens communs

Les biens communs sont ces éléments fournis par la nature, nécessaires à la vie, qui doivent échapper à la marchandisation, à la spéculation : l'air, l'eau, les sols, etc. Aujourd'hui, cette notion de bien commun s'étend aux ressources culturelles (les logiciels libres, les connaissances, les modes de vie traditionnels, la culture, l'information, etc.).

**5 - La Région est productrice de données, celles-ci le seront en open-data.** Organiser l'ouverture des données publiques régionales. Elles seront diffusées de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

### Des investissements responsables en matière de matériel numérique

**6 - Financer du matériel adapté à chaque usage** permettra un juste accès aux personnes les plus nécessiteuses, qu'elles soient lycéennes, particuliers, entreprises ou associations. L'opération "tablette pour tous" ne semble pas répondre aux besoins et ne fait que servir des sociétés aux pratiques fiscales (évasions dans les paradis fiscaux) qui appauvrissent le collectif.

**7 - Engager un plan d'action recyclage du matériel informatique**, avec les partenaires de la région, dont les opérateurs seraient locaux.

### Faire émerger une véritable stratégie de sobriété, et d'autonomie de l'architecture numérique en Région

**8 - Engager une réflexion collective sur l'organisation d'une architecture numérique sobre** dans la perspective du prochain schéma régional (relocalisation des flux d'information à l'échelle des maisons, des quartiers, des villes, d'un rapprochement entre les lieux de production de données, les lieux de stockage et les lieux de distribution, de réseaux autoalimentés et autonome en énergie...)

Chaque développement, chaque projet initiés en matière d'infrastructure numérique, subventionnés ou commandés par la Région devront répondre à des conditionnalités respectant le principe de précaution et d'intérêt régional pour tou-tes les citoyen-nes.

## Le numérique : un outil de démocratie participative

**9** - Expérimenter la **consultation numérique citoyenne** pendant un processus d'études ou de décisions sur un projet.

**10** - **Développer une « ruche numérique »** : créer un réseau de partenaires ressources sur les politiques régionales pour améliorer le dialogue et la co-construction (consultation numérique).

**11** - **Développer l'initiative citoyenne par le numérique** : les citoyen-nes, regroupés en comités, associations ou collectifs, pourront initier des projets (les projets devront relever des compétences du Conseil régional, intéresser un nombre minimal de citoyen-nes et avoir reçu un agrément de faisabilité).

## Combattre l'obsolescence programmée par la promotion du logiciel libre

**12** - **Engager et anticiper le passage progressif aux logiciels libres** du système informatique régional en lien avec le GIP RECIA, gage d'économie, d'emploi local (service), d'indépendance, de sécurité. Plus léger et moins gourmand en énergie, ils permettent de faire durer les appareils. Les utilisatrices et utilisateurs seront formés en conséquence.

**13** - **Mettre en place un plan d'actions éco-responsables** pour sensibiliser aux impacts environnementaux et sociaux liés à la chaîne de fabrication du « numérique », former les futurs consommateurs, penser l'activité de recyclage par la réparation et/ou la transformation, etc.

## L'éducation à un numérique responsable

**14** - **Promotion d'une culture citoyenne du numérique** pour accompagner ses changements sociétaux : prévention liée aux usages du numérique (savoir se protéger sur internet), éducation aux médias (développer un esprit critique), initiation aux usages collaboratifs (travail en réseau et pratiques collaboratives), formation/information sur la culture du « libre » sur internet en partenariat avec les associations promouvant le logiciel libre.

**15** - **Favoriser l'action des associations** proposant une médiation, une information sur les usages numériques (Webschools, cantines...).

## Consolider le réseau des Espaces publics numériques (EPN) et les acteurs du numérique ouvert au cœur de la dynamique du numérique éducatif

**16** - Développer, en collaboration avec la communauté éducative, **une éducation numérique** basée sur le développement d'ateliers de création collective, de co-production de l'information.



## Fiche 9 - Vers une mobilité plus douce et choisie

---

La mobilité est un droit, aujourd'hui non respecté : isolement des territoires ruraux et des petites villes, inégalité entre les citoyens de notre région devant les transports publics. Mais les transports constituent aussi la première cause d'émissions de gaz à effet de serre, dues essentiellement aux voitures, aux camions et aux avions.

**Préparons nos territoires à la fin du pétrole.** Continuer à vouloir faire des routes et à développer l'aérien, c'est refuser de bâtir l'avenir. L'urgence, c'est l'amélioration des transports en commun de proximité, c'est la relocalisation de nos activités pour éviter les déplacements inutiles, ce sont de vraies alternatives au « tout voiture individuelle ».

**Développons les transports collectifs et l'intermodalité.** La France a tout misé sur le TGV, et le résultat c'est l'abandon du réseau des trains du quotidien. Il faut augmenter le niveau de service du TER, améliorer la ponctualité des trains, conserver une desserte fine des territoires, veiller au confort à bord. C'est l'exigence que nous poserons à la SNCF.

Aller vers l'intermodalité, c'est rendre plus faciles vos déplacements partout en articulant mieux la complémentarité du train, du tramway, du bus... Soutenons les circulations douces et les alternatives à l'usage individuel de la voiture.

**Partageons, adaptons-nous à la réalité des territoires :** covoiturage, transport à la demande, auto-partage, notre région est en retard sur cette mobilité du futur, pratique et économe. Facilitons aussi les déplacements à vélo.

### Infrastructures routières

**1 - Le réseau routier régional est aujourd'hui suffisamment dimensionné :** l'objectif souvent affiché d'une infrastructure nouvelle est d'absorber une affluence de pointe effective de 1 à 2 heures par jour. Le réseau routier ne relevant pas de sa compétence, la Région ne doit ni porter, ni cofinancer de nouvelle infrastructure routière. Ses capacités d'investissement doivent servir à financer ses politiques.

**2 - Note liste s'oppose au projet de mise en concession autoroutière de la RN 154 en Eure-et-Loir et soutient au contraire le projet alternatif « MOB 28 »** qui consiste à l'aménager en 2x2 voies. La Région ne doit pas participer au financement des projets de bouclage de la rocade de Bourges et du périphérique de Tours.

### Infrastructures ferroviaires

**3 - Les investissements ferroviaires de la Région doivent être concentrés sur les déplacements du quotidien** (domicile-travail, scolaires, étudiants). Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon ne verra pas le jour et n'aurait de toute façon pas répondu aux attentes réelles des habitants de notre région. Le Conseil régional ne doit pas participer au financement de nouvelles études qui ne servent qu'à prolonger la mystification.

**4 - Notre liste défend une nouvelle ambition en matière de transport ferroviaire autour du concept du « Train à Haut Niveau de Service » (THNS), à mi-chemin entre TER et TGV. L'alternative aux LGV POCL et Poitiers-Limoges combinerait l'optimisation des lignes existantes, des réouvertures aux voyageurs et la construction de lignes nouvelles seulement là où elles sont nécessaires, le choix d'un matériel plus performant, une tarification accessible. Voir le site <http://destrainspourtous.fr/>**

**5 - Nous soutenons les projets de réouverture aux voyageurs de lignes telles qu'Orléans-Chartres, Orléans-Châteauneuf et Tours-Châteauroux. Il s'agit de mailler le territoire régional et de contribuer ainsi au report modal.**

**6 - De son côté, l'Etat doit moderniser les axes desservis par des « Trains d'équilibre du territoire (TET) » qui sont structurants pour la région Centre-Val de Loire : Paris-Orléans- Limoges-Toulouse, Bourges-Montluçon, Paris-Montargis-Gien-Nevers, Nantes-Tours-Bourges-Lyon, Tours-Le Mans-Caen. Plus largement, il est essentiel de sauver le réseau ferré classique (qui s'est considérablement dégradé depuis que la SNCF a tout misé sur le TGV) et de mettre en place un mécanisme de financement pérenne des infrastructures ferroviaires.**

**7 - Le transport de marchandises ne constitue pas une compétence régionale, mais face au désengagement de SNCF Réseau, la question d'une action de la Région se pose pour certaines dessertes terminales de fret. Sans se substituer à l'Etat, la Région doit se battre pour conserver tout son potentiel en matière de fret ferroviaire.**

#### Service TER Centre-Val de Loire

**8 - La convention actuelle avec la SNCF court jusqu'en 2020, soit sur la quasi-intégralité de la prochaine mandature, son coût annuel (autour de 150 millions d'euros) représentant environ 15 % du budget régional. La Région devra veiller à maîtriser l'augmentation continue de cette charge, tout en s'assurant que le service rendu soit au rendez-vous, tant qualitativement que quantitativement. La clause de revoyure prévue par la convention sera un moment important du prochain mandat. Les liens avec les collectifs d'usagers devront être fluidifiés, ce qui passera sans doute par une évolution des comités de ligne.**

**9 - Une nouvelle convention devant être négociée à l'horizon 2020, il conviendra en amont de réfléchir aux évolutions nécessaires et à leurs incidences sur la convention. Quels objectifs la Région devra-t-elle se fixer au-delà de 2020 en termes de fréquentation, de compositions des trains, de définition d'horaires, de tarification, de présence humaine dans les trains et dans les gares ?**

**10 - Matériel roulant.** Malgré les acquisitions réalisées ces dernières années, le parc vieillit et certaines séries arrivent en fin de vie. Le coût de l'acquisition et du renouvellement tend donc à augmenter de manière préoccupante : il est passé de 11 millions d'euros en 2013 à 19 en 2014 et à 29 au budget primitif 2015.

**11 - Développement durable.** Nous mettrons fin à l'usage des herbicides le long des voies ferrées et, à l'inverse, recourrons aux éco-produits et éco-matériaux dans les trains.

#### Autres dessertes ferroviaires

**12 - Trains Intercités.** Il n'est pas possible d'envisager une nouvelle diminution du niveau de service des trains Intercités, ni d'accepter que l'Etat et la SNCF abandonnent aux Régions les «trains d'équilibre du territoire» sans solution de financement. Nous nous opposons à la perspective d'une suppression des dessertes TET Paris-Montargis-Gien-Nevers, Paris-Bourges- Saint-Amand-Montluçon et Tours-Le Mans-Caen. Sur l'axe Nantes-Tours-Vierzon-Bourges-Lyon, l'Etat doit rétablir des circulations quotidiennes sacrifiées depuis dix ans pour rentabiliser le TGV Nantes-Lyon via Massy.

**13 - TGV.** Nous sommes favorables à ce que la Région continue à subventionner la ligne Brive-Châteauroux-Les Aubrais-Roissy-Lille, mais en exigeant de la SNCF qu'elle la promeuve réellement auprès des usagers.

### Lignes d'autocar

**14 -** Alors que la Région a choisi en 2014 de reprendre en main la gestion des autocars régionaux, la loi NOTRe prévoit le transfert aux Régions en 2017 des lignes d'autocars départementales ainsi que du transport scolaire. **Stabiliser le réseau représentera un grand challenge en termes de qualité de service, de complémentarité avec les TER** (et non pas de concurrence) et d'uniformisation tarifaire.

**15 - Exigence sur la qualité de service.** La Région doit être plus active en veillant en particulier à minimiser la durée des transports : accès à des voies réservées en entrée d'agglomération pour éviter les bouchons, desserte des centres-bourgs par l'aménagement de zones de rencontres si besoin est.

### Politique tarifaire

**16 - Une carte intermodale unifiée de transport collectif sur le territoire régional.** Cela doit être l'un des objectifs principaux du Schéma régional de l'intermodalité prévu par la loi MAPTAM (qui confie à la Région la mission de coordonner les politiques en matière de mobilité « en ce qui concerne l'offre de transport, l'information aux usagers, la tarification et la billetterie »). Cette carte unique a déjà un commencement d'existence puisque plusieurs collectivités sont déjà engagées en ce sens avec la Région Centre-Val de Loire : c'est la carte « JV-malin » qui est déjà entrée en fonction en 2015 sur une partie du territoire régional. Mais nous voulons aller plus loin en la généralisant et en y associant des avantages (gratuité du 12ème mois sur les abonnements, réduction sur les trajets occasionnels, accès aux vélos en libre-service là où cela existe, accès à des parkings sécurisés). Cette carte pourra aussi être le support des tarifications sociales : gratuité pour les demandeurs d'emploi, etc.

**17 - Création d'un tarif spécial moins de 26 ans pour les trajets occasionnels de moins de 150 km en TER Centre-Val de Loire.** Le prix de l'aller simple sera plafonné à 8 € (15 € pour un aller-retour dans la semaine), soit par exemple 68 % de réduction pour un billet Bourges-Tours (8 € au lieu de 24,80 €).

**18 - Gratuité des transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional.** Nous la mettrons en œuvre dès le 1er septembre 2017, c'est une question de justice sociale et d'égalité.

**19 - La réciprocité tarifaire entre Régions voisines** doit encore être harmonisée.

### Développement des circulations douces et des alternatives à l'usage individuel de la voiture

**20 - Nous intégrerons au futur SRADDET un Plan régional de développement des circulations douces et des alternatives à l'usage individuel de la voiture.** 10 % du montant de l'enveloppe de chaque Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) devra y être consacré : encouragement du covoiturage, du transport à la demande, de l'autopartage, extension du réseau cyclable, soutien à des initiatives locales autour de la mobilité.

**21 - Mieux articuler l'usage du vélo et du train ou du vélo et du car.** Les trains et les cars doivent pouvoir prendre en charge les vélos.

**22 - Etendre le réseau cyclable.** Au-delà des véloroutes et des voies vertes, à vocation plutôt touristique, il faut étendre le réseau des pistes cyclables qui servent aux déplacements quotidiens.

**23 - Mettre en place l'Indemnité Kilométrique Vélo pour les agents du Conseil régional** ainsi que pour les salariés de ses structures associées. Inciter les entreprises bénéficiaires d'aides économiques régionales à la mettre en œuvre également.

**24 - Soutenir les initiatives de développement de la pratique du vélo au quotidien.** Favoriser la pratique, amener des publics aujourd'hui éloignés du vélo à se saisir plus aisément de cet outil de déplacement (cf. le travail du Collectif Cycliste sur Tours). Concrètement, on peut envisager le soutien à la création de « Maisons du vélo » (pour le recyclage, les informations touristiques, les rendez-vous associatifs, ...) et de « Vélo-écoles » (cf. exemple de Montreuil).

**25 - Covoiturage, transport à la demande, autopartage :** les nouvelles alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture doivent être encouragées par la Région.

## Transport aérien

**26 - Arrêt des aides au développement du transport aérien.** Opposition en particulier au subventionnement direct ou indirect de compagnies low cost sur les aéroports de Tours et de Châteauroux, qui sont contraires au modèle de développement que nous voulons défendre, que ce soit au niveau environnemental (émissions de gaz à effet de serre), au niveau social (exploitation des salariés) ou au niveau économique (concurrence déloyale faite au train avec l'argent des collectivités).



## Fiche 10 - Solidarité internationale : privilégier la coopération autour des enjeux climatiques et planétaires

---

Plutôt que de se replier sur notre pré-carré régional, il est primordial pour nous écologistes d'ouvrir les territoires sur le monde.

L'environnement international s'est fortement dégradé depuis 2010 : de nombreuses crises politiques, économiques, environnementales et sociales ainsi que des révolutions se sont succédées. Elles ont fragilisé la géopolitique mondiale. Le nombre d'habitants, l'urbanisation ne cessent d'augmenter. Les récents attentats du 13 novembre à Paris rappellent ces enjeux de manière violente. **Si nous ne répondons pas aux enjeux du climat et des limites planétaires, les théâtres de guerre et de crises, vont se multiplier.** Tout comme si nous n'agissons pas sur les questions d'égalité et de lutte contre la pauvreté. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté restent inacceptables. Plus que jamais, les questions d'accès à l'eau et de sécurité alimentaire restent des enjeux majeurs. Les gouvernances urbaines et la sauvegarde des biens publics mondiaux seront des priorités. Nous allons devoir trouver des solutions innovantes pour répondre à ces problématiques de grande envergure.

La coopération internationale fait partie des compétences que nous devons mobiliser dans ces périodes troublées pour construire des passerelles entre les sociétés civiles, au Nord comme au Sud mais aussi au sein de l'Europe.

**C'est pourquoi, les écologistes veulent faire de la coopération décentralisée un axe fort de leur programme.** Nous nous devons de contribuer à la solidarité internationale et à l'effort collectif pour que chacun puisse vivre dignement. La coopération avec les pays les moins avancés est une priorité comme le Laos, Guatemala, Haïti ... ainsi que le continent africain qui cumule de nombreuses difficultés.

Notre politique régionale de coopération décentralisée soutiendra les projets locaux de nos partenaires, et s'inscrira dans la lutte contre le changement climatique (première cause de migration), la perte de la biodiversité et l'accroissement des inégalités.

## Les principes fondamentaux

- ☒ Agir prioritairement autour des enjeux planétaires et climatiques
- ☒ Réciprocité dans les échanges avec la volonté de tendre vers un partenariat équilibré et efficient, écoute des besoins des partenaires
- ☒ Une approche globale sous l'angle économique, social, culturel, environnemental et démocratique mais qui prend aussi en compte l'impact des projets
- ☒ Une obligation d'actions pour plus de solidarité, de justice sociale et environnementale. Nous nous sentons responsables du monde dans lequel nous vivons. Notre démarche se veut tourner vers la solidarité et la justice.

## Mesures immédiates

**1 - Redéfinir les zones prioritaires de coopération** : donner une cohérence d'ensemble. Privilégier les pays les moins développés et notamment le continent africain. Les résultats de cette évaluation seront l'occasion de revoir nos objectifs d'interventions : pourquoi cette zone ? Quels sont nos objectifs pour cette zone ?... qui donnera lieu à une convention.

**2 - Réorienter après un travail d'élaboration partenarial, le cadre d'intervention de la coopération décentralisée** en priorisant la solidarité internationale et la lutte contre le dérèglement climatiques et les enjeux planétaires

**3 - Inscrire dans les critères d'éligibilité des projets l'impact environnemental et climatique des projets**

**4 - Doublement du budget consacré à la coopération** pour amplifier en particulier les actions relatives à la lutte contre le dérèglement climatique.

**5 - Avec le réseau régional Centraider**, mieux identifier les associations qui agissent dans le champ de la solidarité internationale et mettre en place des réseaux territoriaux facilitant l'implication et l'accompagnement des projets. Créer des outils pour faciliter l'implication des acteurs associatifs et des collectivités : charte, mallette pédagogique, plan de formation personnalisé...

**6 - Mieux définir les règles relatives à l'aide d'urgence.** Ces aides doivent être maintenues car cela permet d'avoir une certaine réactivité face aux situations de crises. Coordonner les interventions, mieux définir l'urgence et les associations habilitées à intervenir...

**7 - Faire évoluer les missions du réseau Centraider.** dans l'encadrement des nouvelles associations, dans la sensibilisation/création d'un projet pédagogique auprès des lycées, la mise en place et animation de réseaux territoriaux d'acteurs pour un accompagnement de proximité. Impliquer Centraider dans la gouvernance des projets de coopération de la région (zones prioritaires) pour une connaissance plus approfondies des

partenaires et conditions d'actions. Promotion des congés de solidarités auprès des associations et collectivités. Implication dans l'évaluation transversale des projets financés par la région.

**8 - Soutenir l'émergence de projets de coopération impliquant des jeunes.** Dans les lycées, les CFA, les collectivités ainsi que soutenir le développement des volontariats à l'international.

**9 - Revisiter le contenu et la forme des rencontres régionales de la coopération** ainsi que développer les actions de sensibilisation grand public. Faire des rencontres un temps de bilan et de prospective collective ainsi qu'une réelle manifestation de sensibilisation au-delà des publics habituels. Envisager des actions dans l'espace public, des campagne média...Proposer des formes d'engagement actualisées.

**10 - Lancer un appel à projets «les jeunes s'engagent dans la solidarité internationale»,** pour contribuer à l'enjeu de renouvellement des associations de solidarité internationale. Développer un réseau de jeunes volontaires pour promouvoir la SI.

## Coopération européenne et jumelages

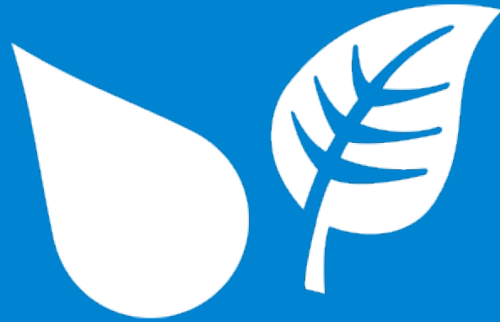
La région accompagne les collectivités et les associations dans le développement de projets de jumelages et dans des projets de coopération entre pays du continent européen. Elle encourage notamment des « Parcours d'Europe » permettant aux jeunes de vivre des expériences en Europe, expériences contribuant à leurs apprentissage de connaissances tout comme à leur savoir être.

**11 - Elargir le dispositif Parcours d'Europe,** en encourageant plus particulièrement les projets d'échanges réciproques entre établissements scolaires et CFA, au-delà des visites d'étude. Bonifier les aides pour les projets d'appariement s'inscrivant dans le temps. En intégrant un dispositif de soutien à la mobilité européenne des jeunes, au-delà des échanges scolaires : service volontaire européen, chantiers internationaux de jeunes bénévoles...Travailler avec les missions locales pour faciliter l'accès des jeunes (décrocheurs, situation de transition professionnelle...) à ces expériences.

**12 - Accompagner les collectivités engagées dans la modernisation de leurs jumelages :** nouveaux publics, nouveaux thèmes de coopération.

**13 - Soutenir financièrement l'émergence de réseaux européens** (associatifs ou de collectivités) permettant des échanges multinationaux. Intégrer cette dimension au dispositif Cap'euro en l'articulant mieux avec les autres dispositifs portés par la région (Parcours d'Europe et soutien aux jumelages).

**14 - Mettre en place un dispositif régional de valorisation des acquis des expériences européennes** (et internationales)



## Axe 3

### Renouer des liens avec la nature

Les politiques publiques mises en place depuis plusieurs décennies considèrent le plus souvent la nature comme une ressource à exploiter pour un développement à court terme, sans en avoir évalué les conséquences à long terme.

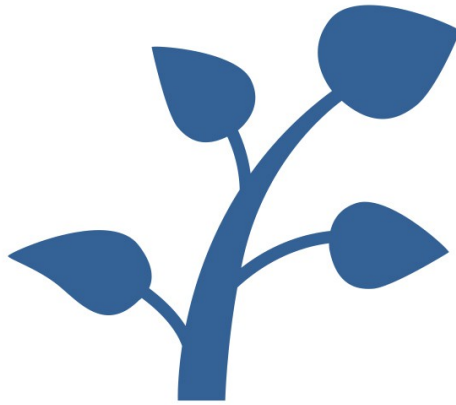
Renouer des liens avec la nature, c'est comprendre que l'ensemble de nos activités impacte la qualité de l'eau, de l'air et des sols, et que cela porte atteinte à nos vies. L'alimentation étant le besoin premier et vital des êtres humains, une politique responsable de la chaîne alimentaire doit être mise en œuvre, depuis le champ jusqu'à l'assiette !

Renouer des liens avec la nature, c'est préserver la biodiversité et les services qu'elle nous rend. Il faut non seulement en finir avec les projets destructeurs, mais aussi essayer de réparer les lourds dégâts déjà occasionnés. Cela suppose de renforcer les programmes de conservation de cette biodiversité (Schéma Régional de Cohérence Écologique, Contrats de Rivières, etc.) et d'assurer réellement leur mise en œuvre.

Renouer les liens avec la nature, c'est s'engager dans une politique de prévention des risques, notamment le risque d'inondation. Il faut repenser la relation entre l'homme et son environnement.

Renouer les liens avec la nature, c'est permettre une appropriation des enjeux environnementaux par tous, en s'appuyant notamment sur les associations de protection de la nature et de l'éducation à l'environnement.





## Fiche II - Sauvegarder la biodiversité et sensibiliser à la préservation de la nature

---

Les politiques publiques mises en place depuis plusieurs décennies considèrent le plus souvent la nature comme une ressource à exploiter pour un développement à court terme, sans en avoir évalué les conséquences à long terme.

Renouer des liens avec la nature, **c'est comprendre que l'ensemble de nos activités impacte la qualité de l'eau, de l'air et des sols, et que cela porte atteinte à nos vies**. L'alimentation étant le besoin premier et vital des êtres humains, une politique responsable de la chaîne alimentaire doit être mise en oeuvre, depuis le champ jusqu'à l'assiette !

Renouer des liens avec la nature, **c'est préserver la biodiversité et les services qu'elle nous rend**. Il faut non seulement en finir avec les projets destructeurs, mais aussi essayer de réparer les lourds dégâts déjà occasionnés. Cela suppose de renforcer les programmes de conservation de cette biodiversité par la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue (Schéma Régional de Cohérence Écologique, Contrats de Rivières, etc) et d'assurer réellement leur mise en oeuvre en impliquant les acteurs locaux.

Renouer les liens avec la nature, **c'est s'engager dans une politique de prévention des risques**, notamment le risque d'inondation. Il faut repenser la relation entre l'homme et son environnement.

Renouer les liens avec la nature, **c'est permettre une appropriation des enjeux environnementaux par tous**, en s'appuyant notamment sur les associations de protection de la nature et de l'éducation à l'environnement.

## Mesures immédiates

- 1 - Mettre en place un programme pour développer les jardins familiaux et collectifs** : carte régionale, programme de sensibilisation des jardiniers amateurs pour l'utilisation de produits naturels (interdiction en 2022 pesticides pour usages non professionnels) et soutenir une autre approche d'entretien de ces jardins ("cultiver des jardins sauvages" qui n'est pas synonyme de jardin non-entretenu).
- 2 - Pour un retour de la nature en ville**, aider les communes à tenir l'échéance de la loi Labbé (passage au zéro pesticides en 2020) et à sensibiliser les habitants à un autre regard sur la nature, réintroduire la nature dans l'espace urbain (distribution de graines, aide à la plantation de haies naturelles et diversifiées...)
- 3 - Dans le cadre des agendas 21 dans les lycées** : intégrer " l'éducation à l'environnement" dans les lycées et notamment mettre en place un catalogue régional des interventions proposées par les acteurs du territoire.
- 4 - Sensibiliser, vulgariser et former à la préservation de la nature** pour construire une culture de la nature en soutenant les acteurs de la protection de la nature et de l'éducation à l'environnement. Poursuivre les conventions vertes et maintenir les budgets sur la mandature.

## Mesures phares

- 5 - Améliorer le dialogue avec les acteurs de l'environnement.**

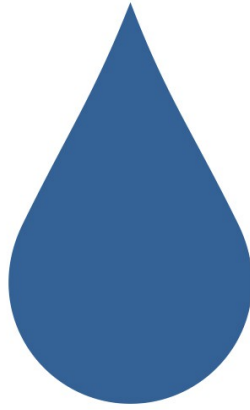
Mettre en place une conférence régionale de l'environnement réunissant les acteurs et les collectivités pour une action concertée. Participer à la mise en cohérence les Plans Régionaux Forêt Bois (PRFB), les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

- 6 - Tripler le budget de l'Ecopôle**, outil original/novateur de la région Centre Val de Loire (500 000€) et conforter le soutien apporté aux acteurs de l'environnement au travers des conventions vertes. Consolider le financement de la mise en œuvre de l'Observatoire de la Biodiversité et des synthèses de son évolution pour les décideurs publiques et acteurs du territoire (Etat, Région) et financer des Atlas de la Biodiversité Communale, grâce aux fonds européens gérés par les Régions, pour améliorer la connaissance et permettre de réaliser ensuite des diagnostics écologiques et socio-économiques des exploitations agricoles

- 7 - Renforcer la professionnalisation des acteurs de l'EEDD.** Plan de formation, gestion prévisionnel des emplois et compétences, Validation des Acquis de l'Expérience...

- 8 - Vulgariser l'action des acteurs institutionnels en matière d'EEDD**, piloter le catalogue régional des interventions d'éducation à l'environnement proposées par les acteurs du territoire, vulgariser l'information des sorties des Centres de Protection de la Nature, des espaces protégés ouverts au public et des sorties nature, mettre en place un annuaire des jardins collectifs, mettre à jour l'information de l'avancée de la trame verte et bleue et la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique dans les documents d'urbanisme, consolider un calendrier des événementiels importants en lien avec l'environnement,...)

- 9 - Conditionner les aides régionales et marchés publics au respect d'une « charte écologique » :** non-destruction des zones humides (réservoir de biodiversité, capacités de dépuración des eaux, rôle essentiel en cas d'événements météorologiques exceptionnels), non-implantation d'espèces exotiques invasives, utilisation de bois de provenance locale (pour le bâtiment, mobilier), exclusion de produits issus de la déforestation, ...
- 10 - Passer les enveloppes dédiées aux actions liées à la biodiversité de 5 à 10% des budgets** alloués aux territoires dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.
- 11 - Financer des actions exemplaires démonstratrices et reproductibles**, par des appels à projets thématiques, avec une communication grand public. Ces fonds seront ouverts aux pays qui auront déjà utilisé leur enveloppe des 10% des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Ex : biodiversité en ville pour donner des suites concrètes aux Inventaires de Biodiversité Communales, création de "zones tampons" de biodiversité et d'autoépuration dans les zones industrielles (ex. mare).
- 12 - Préserver les espaces de biodiversité remarquable** et renforcer la communication grand public des espaces protégés ouverts au public. Sanctuarisation des dotations des PNR et soutien aux nouveaux PNR (Sancerre, Sologne, Gâtinais...), proposer une coordination régionale pour le réseau des espaces naturels "ordinaires" (travail avec les départements / Espaces Naturels Sensibles), maintien des dotations aux associations de gestion des espaces naturels, participer à la création de réserves naturelles régionales
- 13 - Mettre en œuvre un plan régional pour les abeilles :** plan de protection contre les pesticides, contre les OGM et plan d'éradication des frelons asiatiques (interventions gratuites).
- 14 - Soutenir des projets de recherche** en partenariat avec les acteurs de l'environnement sur les enjeux pour le maintien de la biodiversité
- 15 - Soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuse sur le plan environnemental**



## Fiche I2 - Eau, Loire, rivières

---

La Loire et nos rivières ont payé un lourd tribut dans la course au développement : extraction de granulats, installation du nucléaire sur les rives, utilisation de l'eau pour l'irrigation, endiguement, pollutions diffuses, barrages pour le soutien d'étiage...

**Il est urgent d'agir : aujourd'hui seulement 40% des masses d'eau sont en bon état !** Un espoir depuis la mise en place du Plan Loire Grandeur Nature (initié en 1994), une stratégie pour le bassin de la Loire voit le jour avec des axes cohérents pour peu que les moyens et les actions mises en place les respectent.

### Mesures immédiates

- 1** - Se positionner contre la création de nouvelles retenues d'eau (néfastes pour le transport des sédiments, les migrations et la qualité de l'eau) par le non financement régional.
- 2** - Réaménager des espaces de promenades aux bords des rivières et zones humides, des zones de baignades surveillées, pour une réappropriation par les populations dans le respect des espaces naturels par la gestion des flux (et éviter l'étalement et la dégradation des sites).
- 3** - Généraliser les contrats de rivières à toute la région en doublant le budget alloué au programme précédent (pour l'extension et la continuité de l'existant) ; renaturation des cours d'eau, suppression ou transformation des retenues actuelles ...
- 4** - Améliorer la mise à disposition du public des données sur la qualité de l'eau des cours d'eau, en relayant les informations disponibles sur les réseaux publics - agences de l'eau, collectivités, Etat - ou en montant des projets pour les compléter (ex. affichage de paramètres sur des lieux de passage de la population).
- 5** - Appuyer la création obligatoire de déversoirs dans les vals et la préservation de zones d'expansion de crues qui peuvent être également des réservoirs de biodiversité (zones de prairies plutôt que champs labourés).

- 6** - Appuyer les actions qui permettent de réduire la vulnérabilité en cas de crue majeure : vulnérabilité des personnes, des activités économiques et de l'environnement. Notamment par l'information des populations et la diffusion des PFMS (Plan Familial de mise en sécurité).
- 7** - Création d'une cellule de coordination au sein de la région pour suivre l'opérabilité des propositions travaillant avec les services de l'Etat.
- 8** - Dans les zones à risque naturel ou technologique, les aides économiques (notamment dans la cadre des CRST) seront conditionnées à la prise en compte des vulnérabilités : réduction de la vulnérabilité de l'existant, pas de création de nouvelles vulnérabilités.
- 9** - Soutenir le rééquilibrage des redevances d'usage de l'eau, pour que l'agriculture et l'industrie prennent leur juste part (cibler particulièrement les gros consommateurs agricoles et industriels) : accompagner des porteurs de projets, qui peuvent proposer des actions dans cet esprit - agriculteurs passant en bio ou collectivités prêtes à s'engager dans des actions préservant l'eau et la biodiversité - qui seraient éligibles aux aides des 2 agences de l'eau, et des collectivités partenaires.
- 10** - Avoir une implication forte dans tous les établissements publics et instances de l'État (Etablissement Public Loire, Agence de l'eau/comité de bassin, commissions planification /Loire-inondation...), application du SDAGE, développement du Plan Loire Grandeur Nature
- 11** - Mettre en place un plan régional d'installation de l'agriculture biologique dans les zones de captage d'eau potable : les eaux souterraines sont polluées durablement par les nitrates et les pesticides, entraînant l'abandon progressif de captages d'eau potable. L'agriculture biologique installée dans ces zones de captage permet de protéger la ressource en eau.



## Fiche I3 - Une politique culturelle écologiste et citoyenne... c'est naturellement possible

-----

Bien vivre en Région Centre Val de Loire, c'est naturellement faire une place de choix à la culture. **Notre liste « Écologistes, Citoyens, Solidaires » soutient une politique culturelle qui s'appuie sur la démocratie, la diversité, l'éducation populaire, l'économie sociale et solidaire.**

Notre vision de l'action culturelle se veut à l'image de notre projet politique. Nous souhaitons accentuer la déclinaison de la politique culturelle régionale sur les territoires, par bassin de vie. Nos priorités sont l'équité territoriale dans l'accès à l'art et la culture, le renforcement du dialogue avec les acteurs pour qu'ils participent de l'action politique régionale, réformer et l'accès aux financements régionaux et la transversalité de l'art et de la culture.

Nous veillerons à **garantir la liberté d'expression artistique et de création**, à la démocratisation et à la pratique de la vie culturelle ainsi qu'à la reconnaissance des identités culturelles et à la liaison avec le numérique.

### Réformer et diversifier l'accès aux financements

#### 1 - Diversification des financements :

- ☐ réformer les conventionnements (sans les baisser !)
- ☐ orienter les projets culturels sur les budgets des autres politiques régionales (formation, aménagement du territoire, éducation, numérique...) en fonction des objectifs.

#### 2 - Mettre en place un **accompagnement au montage financier** et à la diversification de financement

#### 3 - **Des budgets ESS en direction des acteurs culturels** : encourager les structures culturelles inscrites dans l'économie sociale et solidaire

## Renforcer l'accompagnement des acteurs culturels par un maillage du territoire régional

- 4 - Développer les outils d'accompagnement et territorialiser l'action de Culture O'Centre** : améliorer l'accessibilité aux services offerts par l'agence de développement culturel de la région et renforcer ses missions d'expertises.
- 5 - Encourager la diversité des arts, et les coopérations sur les territoires** : développer une ingénierie sur les territoires, pour faciliter les coopérations culturelles, et l'émergence de projets.
- 6 - Sécuriser le travail de tous les acteurs culturels** par la pluri-annualité des conventionnements et des conventionnements multi-partenariaux (collectivités, écoles, pôle emploi etc...). Par l'organisation d'une mutualisation de moyens par territoires (charges administratives et/ou de production pour les groupements d'acteurs - artistes, intervenants culturels, compagnies).

## Des équipements culturels ouverts sur les territoires et la coopération entre acteurs régionaux

- 7 - Encourager la diversité des lieux culturels** : la Région doit d'un côté soutenir le dynamisme et l'ouverture de ses lieux culturels, et participer à l'émergence de lieux d'activité culturelle innovants, organisés autour des principes de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- 8 - Favoriser l'émergence de lieux « itinérants »**, nous encouragerons particulièrement en milieu rural, l'émergence de tiers-lieux dans le domaine culturel, artistique comme dans celui du numérique ou pour les artisans d'art.
- 9 - Soutenir les coopérations culturelles**, les « lieux culturels établis » (scènes régionales et nationales ou encore les lieux d'art contemporain) doivent être les locomotives de la vitalité de l'activité culturelle.

## Irriguer les autres politiques régionales

- 10 - Associer l'art aux projets financés par la Région** : intégrer la culture au sein des différentes politiques régionales. Développer un label déposé Haute Qualité Artistique et Culturelle sur des projets d'aménagement du territoire ; un parcours de formation métiers culturels et pratiques artistiques pour les demandeurs d'emploi, envisager les pratiques artistiques comme un outil d'intégration sociale et professionnelle
- 11 - Aider les lieux touristiques emblématiques** à développer le spectacle vivant et des animations culturelles et/ou scientifiques.
- 12 - Culture et nature, « Essayons le festival des jardins de Chaumont »** : permettre aux associations et collectivités de développer sur leur territoire, des événements liants projets artistiques et jardins remarquables durables en lien avec les habitants.

## Développer les pratiques artistiques et l'accessibilité à la culture

**13 - Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs culturels** : nous mettrons en place une « bourse tremplin » au premier projet de création pour les artistes émergents.

**14 - Améliorer l'accès à la culture** : nous amplifierons les dispositifs d'accès aux différentes manifestations culturelles et à la pratique artistique notamment des jeunes et des personnes en difficulté via les chéquiers CLARC et une tarification sociale et solidaire.

**15 - Développer la pratique et l'éducation artistique en milieu scolaire** : nous doublerons le budget du dispositif « Aux Arts lycéens et apprentis »

**16 - Soutenir l'action culturelle en direction des publics jeunes** (dès 3 ans), condition indispensable pour favoriser la culture tout au long de la jeunesse.

## Rapprocher la culture et l'éducation populaire

**17 - Créer des « passerelles culturelles »** entre le rural et urbain, en intégrant cet enjeu dans les conventionnements (au titre de l'action culturelle)

**18 - Soutenir l'action culturelle développée par les acteurs de l'éducation populaire** : nous développerons une action culturelle porteuse des valeurs de l'éducation populaire et du « faire avec » en promouvant les projets collectifs.

## Une économie culturelle tournée vers l'économie sociale et solidaire

**19 - Vers de nouvelles formes « d'entreprendre » dans la culture** : nous encouragerons les projets coopératifs ainsi que les formes entrepreneuriales innovantes en termes de gouvernance, de coopérations, de solidarité (SCIC culturelle, Coopérative d'Activité et d'Emploi - CAE).

**20 - Anticiper et accompagner l'emploi culturel**, soutenir le projet de développement de la plateforme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences dans le domaine culturel coordonnée par la FRACAMA

**21 - Vers une rémunération équitable pour les artistes** : nous encouragerons les initiatives visant le rapprochement entre « créateurs et usagers ».

- ▣ expérimenter les associations pour le Maintien d'Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique (AMACCA).
- expérimenter les modèles équitables de diffusion et de rémunération des créations indépendantes pour les artistes (à l'image de la billetterie développée par la FRACAMA et SUPERSONIKS)



**22 - Mettre en place dès 2016, des assises régionales de la culture**, permettant de poser une nouvelle ambition régionale pour la culture. Elles associeront les acteurs culturels et des collectifs de citoyens.

**23 - Des instances ancrées dans une logique d'ouverture** : réformer le fonctionnement de la commission sectorielle comme ceux des comités techniques pour créer les conditions d'une dynamique collaborative régulière entre décideurs et bénéficiaires des aides.

**24 - Une co-construction permanente** : instaurer un dialogue permanent entre acteurs culturels, élus, techniciens et usagers via Culture O'Centre en créant un espace de d'échange entre acteurs et entre disciplines.

**25 - L'utilisateur doit avoir "droit de cité "** : améliorer la représentation et le dialogue des usagers de la culture auprès des institutions en développant des comités d'usagers par bassin de vie.



## Axe 4

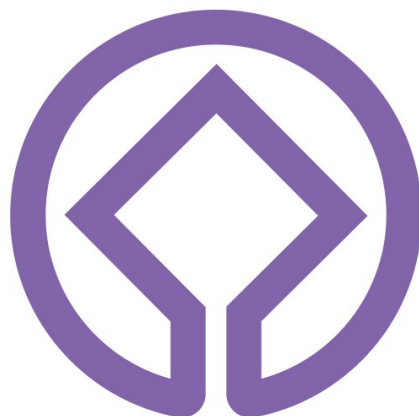
# Bien vivre ensemble : émancipation, coopération, solidarité

À travers ses politiques éducatives, culturelles, sportives ou de santé, la Région peut favoriser la qualité de vie au quotidien et l'épanouissement personnel. Pour comprendre la société dans laquelle nous vivons, s'y adapter, anticiper ses mutations la formation d'esprit critique est nécessaire.

L'acquisition indispensable de compétences professionnelles n'est pas la seule finalité d'un parcours de formation. La découverte de l'« autre » en est une autre : découvrir qu'il existe des visions du monde différentes, d'autres formes d'organisations culturelles et sociales, ou encore prendre conscience que l'on peut consommer autrement et apprendre à « faire ensemble », à « jouer collectif ».

Les arts et la culture jouent un rôle primordial dans cette ouverture à la différence, dans cette appréhension de la diversité des perceptions. Ils permettent de s'émanciper des discours d'exclusion et de repli sur soi qui se développent aujourd'hui avec la crise sociale, l'isolement, et la frustration. Il faut redonner à toutes et à tous une capacité d'émerveillement et de curiosité au monde qui garantit notre capacité à vivre ensemble.

« Bien vivre », c'est aussi un corps sain dans un environnement sain. L'utilisation des pesticides dans les champs, la pollution de l'eau, et plus globalement l'ensemble de ce qui perturbe notre santé, deviennent des préoccupations majeures pour nos concitoyens. Aussi le sujet des pollutions environnementales doit-il être au cœur des préoccupations.



## Fiche 14 - Un patrimoine culturel, vecteur de bien-vivre

---

Au-delà du succès de Chaumont, la Région développe grâce aux acteurs associatifs régionaux, la promotion de son patrimoine culturel.

**Trésor historique, espace naturel extraordinaire, la mise en valeur du patrimoine comme source d'attractivité ne doit pas être concentrée que sur les sites majeurs.** Elle doit concerner également le petit patrimoine (lavoirs, granges, maisons de village à l'architecture de caractère) présent partout sur le territoire qui fait l'authenticité de nos villages.

**Le patrimoine naturel et la biodiversité qui le fait vivre, doivent être un vecteur de développement écologique et économique.** Un cadre de vie apaisé, paysagé, riche de sa diversité floristique et faunistique attire le visiteur local ou étranger. Misons sur la valorisation paysagère de nos campagnes en encourageant la diversité du vivant.

La labélisation UNESCO du « Repas gastronomique français » tend à valoriser la diversité du patrimoine culinaire. Plus qu'un outil de marketing territorial, ce label doit être un tremplin vers le goût, la qualité et la diversité. Cette valorisation de l'art culinaire régional nous incite à développer un véritable politique de « l'art de vivre ». Nous encouragerons les actions de sensibilisation auprès du jeune public, les moments conviviaux comme les banquets populaires et les guinguettes, les projets de jardins solidaires et durables, la montée en qualité des produits cuisinés et le respect de la biodiversité cultivée (semences paysannes, races locales,...)

### Mesures immédiates

**1 - Soutenir « l'art-vivre » et la valorisation du patrimoine culinaire :** soutien aux projets éducatifs (découverte du goût, du patrimoine culinaire régional), aux projets de « banquets populaires et gastronomes », de guinguette ainsi qu'à la valorisation et l'animation des « marchés » locaux (aménagement de l'espace public et événementiels). La montée en qualité des produits cuisinés et le respect de la biodiversité cultivée (semences paysannes, races locales ...) sont étroitement liés.

**2 - Soutenir la biodiversité cultivée** : nous soutiendrons tout projet professionnel, citoyen, solidaire visant la valorisation de la biodiversité cultivée (comme nous avons inscrit cette ambition dans le cadre d'intervention des contrats de territoires).

**3 - Paysage et jardinage, nous soutiendrons des projets de jardins solidaires et durables** : projet d'insertion, d'associations, de collectif. Nous les encouragerons, via les contrats de territoire (au niveau des pays et des agglomérations). Un relais nécessaire doit être réalisé avec les acteurs sociaux, éducatif, jeunesse et les collectivités.

**4 - L'esthétique paysagère passe par la valorisation des entrées de village.** La limitation des zones d'activités comme des lotissements et leurs intégrations paysagères, la biodiversité faunistique et floristique sont des combats nécessaires à la valorisation du cadre de vie et du sentiment de « bien-vivre en région ».

**5 - Valorisation du « petit patrimoine » bâti** : nous encouragerons la mise en valeur et la restauration du « petit patrimoine » de nos villages (lavoirs, granges, habitation de caractère à l'abandon,..) L'identité patrimoniale est une richesse pour notre cadre de vie comme pour nos économies locales.



## Fiche I5 - Contribuer au lien social et au bien-être individuel



**Les activités physiques et sportives contribuent au lien social, et au bien-être des individus.** Qu'il s'agisse d'une pratique occasionnelle, seul(e), en famille ou entre amis, d'une adhésion au sein d'un club pour participer à des compétitions, d'une activité éducative, le sport occupe une place essentielle dans la vie des habitants de la région Centre-Val de Loire : nous sommes près d'un million à pratiquer une activité sportive hebdomadaire, dont plus de 600 000 en tant que licenciés dans un club.

**A travers sa politique sportive, le Conseil régional doit favoriser l'accès de la population à un véritable service public du sport.** Le soutien apporté au développement et à la structuration des pratiques fédérales doit permettre une offre sportive de qualité, respectueuse de l'environnement et diversifiée sur l'ensemble du territoire, et un meilleur accès à la pratique sportive : le sport pour toutes et tous !

L'appropriation des politiques par les habitants eux-mêmes, le droit de regard et surtout la possibilité de faire et participer, sont au cœur de l'évolution que nous proposons et doivent aussi trouver des applications concrètes.

### Développer la pratique du plus grand nombre

Plus intéressés par les initiatives locales porteuses de sens, que par les opérations de prestige ou de communication, nous n'envisageons pas le sport sous un angle élitiste et promotionnel, mais d'abord sous celui du développement des pratiques amateurs.

**1 - Développer la pratique des activités physiques et sportives de loisir pour le plus grand nombre est un vecteur de santé publique et de bien-être individuel.** Au-delà de la nécessaire action de prévention dans une société de plus en plus sédentaire, la Région pourrait, en lien avec l'Agence régionale de la santé et l'Assurance Maladie, réfléchir à la façon d'inciter les malades (diabète, obésité, etc) à pratiquer une activité recommandée par le médecin, grâce à des protocoles adaptés.

Dans le cadre de sa contractualisation avec chaque ligue sportive, le Conseil régional devra encourager la pratique du plus grand nombre et particulièrement développer le sport féminin, faciliter celle des personnes en situation de handicap, celle des familles aux revenus modestes, etc.

## **2 - Pour favoriser la pratique des jeunes, nous étendrons l'actuel chéquier CLARC à des activités sportives.**

Initialement réservé à la culture, ce chéquier a commencé à s'ouvrir au sport puisque deux chèques supplémentaires d'un montant total de 10 € (4 € et 6 €) permettent déjà de payer des entrées pour des manifestations sportives (matches du Tango Bourges Basket, Open de tennis d'Orléans, etc). Nous voulons aller plus loin : le chéquier CLARC doit aussi donner accès à la pratique d'une activité sportive et donc pouvoir être utilisé par exemple lors du paiement d'une licence.

### **Revoir le soutien aux manifestation sportives**

Chaque week-end, ce sont des centaines d'événements sportifs qui animent le territoire régional.

**3 - Organiser de manière responsable un événement sportif**, c'est avoir une vision globale des impacts potentiels ou existants, et mettre en place des modalités d'actions pour prendre en compte ces impacts. Il faut à la fois maximiser les impacts positifs (sociaux et pour l'économie locale) et minimiser les autres impacts (environnementaux notamment) de ces manifestations. La Charte des événements éco-responsables lancée en 2014 doit devenir incontournable pour tout événement organisé en région, qu'il soit de niveau régional, national ou international.

Afin de favoriser les subventions aux manifestations sportives écoresponsables, nous reverrons les critères des subventions accordées par le Conseil régional, en introduisant un système de bonifications pour celles qui prennent en compte les enjeux écologiques dans leur conception et leur mise en place (déchets, consommation énergétique, protection des sites, etc).

**4 - Aucune aide financière ne sera accordée aux manifestations sportives impliquant un sport motorisé.**

**5 - Si Paris devait accueillir les Jeux Olympiques en 2024, aucune aide financière ne serait accordée à leur organisation**, mais un appel à projets pourrait être lancé afin d'accompagner des projets de cohésion sociale, de fraternité et de solidarité.

### **Le soutien au sport de haut niveau**

L'accompagnement du sport de haut niveau, au-delà de favoriser l'émergence des talents sur le territoire régional, doit viser avant tout à offrir des conditions optimales aux parcours individuels, dans le cadre de projets alliant sport et éducation.

**6 - Pour les pôles espoirs et les centres de formation**, il nous semble que la Région doit concentrer son intervention sur le suivi médical et paramédical de prévention, en plaçant l'intégrité physique et morale du jeune athlète au centre de ses préoccupations.

**7** - La loi du 6 juillet 2000 légitime **les subventions aux clubs professionnels pour des missions de formation, insertion scolaire ou professionnelle, intégration, cohésion sociale, sécurisation du public**. La Commission européenne les accepte aussi pour des enjeux de formation.

Toutefois, une fois que les subventions ont été attribuées, une meilleure évaluation de l'usage de l'argent public est nécessaire. Trop souvent, le contrôle des élus est insuffisant, alors que la loi exige que de nombreux documents soient fournis : bilans et comptes de résultats, budget prévisionnel, rapport sur l'usage des subventions précédentes, document prévisionnel sur l'utilisation envisagée de la subvention. En complément des subventions, les collectivités achètent fréquemment des prestations de service (communication, billetterie, etc). Mais leur suivi est rarement satisfaisant, notamment au sujet des billets de spectacles sportifs qui bénéficient à des publics ciblés... et aux élus.

### Des infrastructures coordonnées et responsables

**8** - En tenant compte à la fois du Schéma régional des équipements sportifs, et des demandes exprimées dans les 23 bassins de vie, **la Région privilégiera les équipements sportifs de proximité, accessibles, cohérents, permettant des pratiques diverses**, plutôt que les structures destinées presque exclusivement aux clubs professionnels.

**9** - **Une attention particulière doit être apportée à la réduction de l'impact environnemental des équipements** lors de toute opération de construction, de rénovation ou d'agrandissement.

En amont de chaque projet, la mutualisation des usages (ex : sport-culture, ...) et celle des utilisateurs (ex : partage de gymnase entre lycée et associations) doit être recherchée, en concertant les collectivités, les associations, les établissements scolaires...

### Un sport régional mieux structuré

Depuis une décennie, la Région Centre-Val de Loire a mis en place une conférence régionale du sport qui a le mérite d'exister et de pallier en partie à un déficit de coordination sur ce domaine, qui est et qui demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Il nous semble cependant qu'une démocratie sportive reste encore à développer.

**10** - Outre le soutien qu'il apporte au Comité régional olympique et sportif, **le Conseil régional a signé des Conventions Pluriannuelles de Partenariat (CPP) avec les ligues et les comités régionaux**. Définies à partir du projet associatif, elles ont pour intérêt de s'inscrire dans le sens des orientations données par la Région, tout en consolidant les têtes de réseau que sont les ligues et les comités dans leurs fonctions de ressources, de coordination et de structuration de l'activité. La liste « Ecologistes, Citoyens et Solidaires » souhaite poursuivre ce type de conventionnement au-delà de l'année 2017, mais souhaite aller plus loin sur des questions telles que l'égalité femmes/hommes, l'accès à la pratique sportive des publics empêchés ou encore le développement de projets écoresponsables.

**11** - En lien avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Bourges, **les filières de formation doivent être consolidées pour étendre la formation initiale dans le champ du sport** et permettre aux actuels cadres professionnels sportifs d'élargir leurs compétences. Ces formations sportives

devront pouvoir croiser leurs contenus avec d'autres filières porteuses en région comme le tourisme (Loire à vélo, randonnée) ou la nature et l'éducation à l'environnement. En parallèle de la professionnalisation, les filières de formation des bénévoles et dirigeants doivent être renforcées.

**12** - Depuis 2005, le Conseil régional Centre-Val de Loire a fortement soutenu **les emplois dans les associations sportives à travers le dispositif "CAP asso"**. En 10 ans, ce sont près de 32 millions d'euros qui ont ainsi bénéficié au mouvement sportif, ce qui représente environ 30 % du total des CAP asso. Notre liste fait une priorité de maintenir durant la prochaine mandature l'effort fait par la Région en la matière, quasi unique en France, en continuant d'y consacrer 10 millions d'euros par an.

**13 - La Région soutient l'achat de matériel et de véhicules par les clubs**, les comités départementaux, les ligues et comités régionaux, dès lors que cela porte sur des équipements utiles au développement de la discipline, en priorisant le développement de la pratique du sport pour tous. Nous souhaitons étudier la possibilité de mutualiser ce soutien à l'équipement des clubs. S'agissant en particulier des véhicules, faut-il nécessairement subventionner l'acquisition par les clubs ? Ne pourrait-on pas imaginer que des véhicules puissent être mis à disposition des clubs le week-end par la Région, tout en ayant une autre utilité au cours de la semaine ? Nous suivons aussi l'expérience menée en Rhône-Alpes de plateforme en ligne d'échange de matériel entre associations, qui semble concluante.





## Fiche 16 - La santé en région Centre-Val de Loire : un corps sain dans un territoire sain

-----

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé », article 1 de la charte environnement adoptée en 2003.

L'impact de l'environnement sur la santé est une préoccupation récente pour les pouvoirs publics. L'utilisation des pesticides dans les champs, la pollution de l'eau, et plus globalement l'ensemble des perturbateurs endocriniens deviennent des préoccupations majeures pour nos concitoyens.

La qualité et l'efficacité des politiques d'éducation à la santé et de la prévention des risques, notamment vis à vis des populations les plus fragiles et les plus éloignées de la santé, sont également essentielles.

Il nous faut changer les mentalités plutôt que de panser les maux, limiter ces dépenses de soins coûteuses et inégales en prévenant, en anticipant les problématiques identifiées. La prévention doit être au cœur de notre dispositif, tout comme la participation des populations et des associations à la définition des politiques de santé.

### Lutter contre la désertification médicale

**en poursuivant et en intensifiant les dispositifs mis en place (les aides à l'installation, les maisons de santé pluridisciplinaires, la télémédecine, les bourses d'étude...).**

- 1** - Intensifier les bourses pour les étudiants en priorisant les zones de déserts médicaux pour leurs installations.
- 2** - Favoriser les installations en collaboration avec d'autres professionnels ce qui favorise le travail pluridisciplinaire en complémentarité des maisons santé pluridisciplinaires.
- 3** - Faciliter l'installation de praticiens de médecine alternative dans ces maisons de santé.

**4** - Engager une mobilisation à l'échelle nationale pour obtenir du gouvernement et du parlement une répartition équilibrée des services de santé qu'ils soient publics (hôpitaux) ou privés (médecins généralistes et spécialistes)

### Diversifier et intensifier la formation des étudiants

**dans le champ de la santé pour lutter contre la désertification médicale.**

**5** - Poursuivre la formation des médecins libéraux pour qu'ils soient maîtres de stage des étudiants en médecine dans leur cabinet notamment en milieu rural.

**6** - Améliorer l'accès à une médecine spécialisée ainsi que la création de formations paramédicales (par exemple : odontologie, orthopédiste, DE psychomotricien).

**7** - Adapter la formation des infirmiers en fonction de la pyramide des âges des professionnels.

### Intensifier le travail engagé pour l'amélioration des conditions de santé environnementale

Il s'agit de garantir des milieux de vie sains par la suppression des substances cancérigènes, mutagènes et neurotoxiques afin de combattre les perturbateurs endocriniens et permettre une qualité de vie sereine.

**8** - Sensibiliser le grand public et les étudiants à l'utilisation du WIFI et aux répercussions possibles des ondes électromagnétiques, création d'un outil ludique de sensibilisation à diffuser largement. Financer des outils informatiques à la condition d'une phase de sensibilisation dans les lycées par exemple et/ou envisager le filaire quand cela est possible.

**9** - Financer des études épidémiologiques sur la relation entre la dégradation de l'environnement et l'impact sur la santé (pesticides, nucléaire, nanotechnologies...).

**10** - Prévenir et réduire la pollution des milieux par la mobilisation de toutes les politiques régionales (lutte contre les PCB, les nitrates, les dioxines et furanes produits par les incinérateurs notamment, et un certain nombre de solvants).

**11** - Créer des postes de conseillers en habitation santé en environnement extérieur.

**12** - Aller vers une alimentation de plus en plus saine : une priorité dans la restauration scolaire avec au moins 20% de bio.

### La prévention et la promotion de la santé dans les lycées

**13** - Renforcer le travail partenarial et coopératif entre acteurs institutionnels (Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le rectorat).

**14** - Renforcer la dynamique de co-construction de la politique de prévention santé avec la communauté éducative, les professionnels de santé, les parents et les élèves.

**15** - Aider au développement de projets lycéens liés à l'amélioration de la qualité environnementale.

**16** - Mise en place d'un catalogue régional des interventions proposées par les différents acteurs.

**17** - Maintenir les appels à projet «Lycéens, apprentis, bien dans son corps, bien dans sa tête» ou le sport Projets «lycées en santé» qui participe de cette prévention.

## Santé au travail

**18** - Renforcer la formation et l'information pour renforcer le rôle de la médecine du travail.

**19** - Affiner les connaissances pour agir sur la prévention liée au risque en milieu professionnel. Les facteurs de stress (la précarisation des emplois, l'augmentation de la charge de travail et la complexification de l'organisation des entreprises par exemple) et de souffrance au travail doivent faire l'objet d'une attention particulière.

**20** - Mise à l'étude par l'Observatoire régional de santé d'un « nano-inventaire » en région Centre, des entreprises maniant, dans le cadre de leurs activités, des nanomatériaux ou des produits en contenant, l'objectif étant d'avoir une photographie du nombre de travailleurs exposés, des entreprises et des produits concernés.



## Fiche 17 - Pour que l'enseignement supérieur et la recherche soient en phase avec les enjeux de société

---

### Le monde de la recherche et universitaire régional fait aujourd'hui face à de nombreux défis :

- ☒ risques de délocalisation de laboratoires de premier plan et difficultés budgétaires des centres de recherche régionaux
- ☒ les efforts financiers en faveur de la recherche-innovation se concentrent aujourd'hui dans les métropoles, au détriment des villes moyennes
- ☒ la compétition mondiale dans une optique économique enjoint les chercheurs à produire de l'innovation dans une logique de résultats à court terme
- ☒ les enjeux sociétaux posés par les multiples avancées technologiques sont peu étudiés
- ☒ le nombre d'étudiant croît continuellement

Face à ces défis, la création de la COMUE interrégionale Léonard de Vinci regroupant les universités de Tours, Orléans, Poitiers et Limoges et la création d'un Grand Établissement Tours-Orléans sont aujourd'hui présentés comme seule issue de secours.

**A nos yeux, l'Enseignement Supérieur doit avant tout être ouvert sur la société et parvenir, tout en gardant un objectif d'excellence, à intégrer une diversité de public de plus en plus grande, sans être limité par une logique de compétition entre les territoires.** Parallèlement, la recherche ne doit pas perdre de vue son objectif principal : comprendre le monde. Elle doit être utile sur le plan social et environnemental et s'ancrer dans la mutualisation, la coopération, la création de synergies. Elle doit favoriser les initiatives et la créativité décentralisée et ascendante.

## Nos propositions s'organisent autour de 5 axes :

- ☐ Veiller à ancrer l'enseignement supérieur et la recherche dans les territoires, tout en maintenant les exigences d'excellence, car ils contribuent fortement à la structuration et au rayonnement régional
- ☐ Développer une recherche et une innovation éthiques, en articulant liberté du chercheur, besoin en recherche fondamentale et utilité sociale (mesures également intégrées dans notre projet de transition écologique et sociale de l'économie)
- ☐ Favoriser la créativité et le bien-être des étudiants pour que le moment des études soit un moment où on invente la société de demain
- ☐ Développer l'accès de l'enseignement supérieur à un public plus divers (socialement, culturellement, géographiquement,...)
- ☐ Construire des campus et un environnement universitaires en phase avec les enjeux environnementaux

### Pour une université Centre-Val de Loire ancrée sur le territoire régional et ouverte

La Nouvelle gouvernance universitaire régionale (COMUE Léoard de Vinci et Grand Etablissement) risque de créer une diminution du nombre de formations proposées et pose un problème d'équilibre dans l'aménagement du territoire.

- 1** - Dans le cadre des nouvelles stratégies de développement de l'enseignement supérieur, veiller à l'accès de tous les étudiants à leur choix d'études, à la diversité des formations
- 2** - Encourager les coopérations entre universités interrégionales, au plan national comme au niveau international, notamment en facilitant la mobilité entrante comme la mobilité sortante des étudiants, des enseignants et des chercheurs : amplifier le dispositif Studium, conforter Mobi-Centre, développer des bourses de mobilité sortante pour les enseignants-chercheurs et de mobilité entrante pour les étudiants étrangers
- 3** - Dans le cadre de la re-fondation de l'ESCEM (école de commerce de Tours), en graves difficultés actuellement, soutenir la possibilité d'en faire une Ecole de la Transition, qui propose des alternatives dans les voies commerciales (introduction des circuits courts, du commerce équitable,...) et dans le management (méthode collaboratives, communication non violente,...)

### Pour une recherche et une innovation éthiques, au service de la société

Face aux défis sociétaux et à la nécessité de stimuler la transition écologique de l'économie, il y a besoin de renforcer les liens entre sciences et société, et de favoriser la coopération entre chercheurs et citoyens.

- 4** - Créer un dispositif de financement de projets sur le modèle des PICRI de l'Ile de France, (Partenariats Institution Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) pour financer des projets de recherche d'intérêt sociétal, associant laboratoire de recherche publique et acteurs non lucratifs de la société civile et encourageant ainsi la participation des citoyens aux réflexions sur les enjeux de société.
- 5** - Dans le cadre d'une stratégie régionale, sanctuariser des crédits pour l'innovation en faveur de la transition écologique de l'économie et lancer des appels à projet en direction des laboratoires de recherche et des entreprises. Identifier des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM), permettant d'inciter les acteurs scientifiques à se

regrouper et à coopérer autour de secteurs clefs. Par exemple, dans le domaine agricole : alimentation, agro-écologie, semences population ; dans le domaine de la santé : impact des nouveaux environnements sur le corps,...

**6** - Aider à l'innovation responsable pour les TPE et PME en encourageant les coopérations et les créations d'entreprises innovantes, mais aussi en soutenant leurs possibilités de déposer des brevets.

**7** - Dans le cadre des appels à projets et des financements de la région, refuser de financer les projets qui impliquent de l'expérimentation sur les animaux.

### Favoriser la créativité et le bien-vivre des étudiants

Sur un plan général, la Région doit engager un partenariat plus étroit avec le CROUS dans le cadre de l'élaboration du SRESVE (le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), qui détermine les principes et les priorités des interventions de la région.

**8** - Création de CI'T Fac et Etudiants-Citoyens, transposition des dispositifs CI'T lycées et Lycées-citoyens aux universités : soutien aux initiatives, à l'autonomie et à la créativité (sur le modèle du dispositif AMPHIS « manifestations pédagogiques » et « initiatives solidaires » existant en région Nord-Pas-de Calais).

**9** - Appui financier à la création d'Espaces de Vie Etudiant, à l'image d'EVE à Grenoble, espace d'échange, de travail, de rencontre, de culture, pépinière d'initiatives, ouvert sur l'université et les territoires.

**10** - Utiliser Ordicentre pour fournir aux étudiants un matériel informatique adapté aux besoins spécifiques de leurs filières (logiciels, ordinateur portable,...), plutôt que de se contenter de distribuer des tablettes.

**11** - Soutenir et renforcer les centres de santé universitaires ; reconduire les mesures pour l'accès à une couverture santé complémentaire.

**12** - Veiller à l'intégration dans la ville des logements universitaires : transports en commun, commerces et services publics de proximité, etc.

### Favoriser la diversité sociale, culturelle et géographique dans l'Enseignement Supérieur

A tous les âges, le développement des connaissances doit être possible. La démocratisation des savoirs est au service du progrès social.

**13** - Etudier la possibilité de la création d'un établissement pilote qui recrute sur des compétences concrètes et motivations, plutôt que sur les résultats scolaires, sur le modèle de la Ciné Fabrique à Lyon. Cet établissement devra être en phase avec les besoins et compétences disponibles dans la région.

**14** - Etablir un plan d'amélioration des conditions de vie des étudiants en Région pour favoriser la diversité sociale dans l'enseignement supérieur. Lancer une étude pour avoir des données précises et ensuite voir comment la région peut intervenir : horaires compatibles avec du travail à temps partiel, logement, revenus, déplacements, alimentation,...

**15** - Poursuivre et amplifier l'ouverture des universités aux adultes, mais aussi aux jeunes titulaires d'un Bac pro (ou équivalent) en instaurant une aide ciblée. Une communication spécifique sera mise en place par la région en direction des jeunes concernés. La compétence de formation continue pourrait être prise en charge par le futur Pôle Régional d'Enseignement Supérieur, permettant une mutualisation des moyens.

**16** - Encourager et soutenir des projets type Université de tous les savoirs et les projets d'université du temps libre.

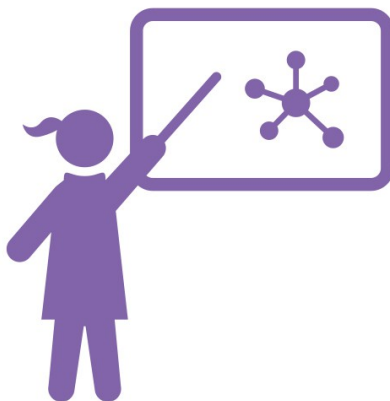
### Pour des campus éco-responsables

La Région est engagée à hauteur 34M€ d'ici 2020 pour la construction, la réhabilitation et l'adaptation du parc immobilier universitaire.

**17** - Une ambition de performance commune aux locaux universitaires, lycées et établissements de formation professionnelle : une rénovation de l'existant selon la norme BBC et la construction des nouveaux bâtiments selon les normes passives ; mettre en place des productions d'énergies renouvelables dans tous les cas possibles.

**18** - Passage à un approvisionnement bio et local pour tous les restaurants universitaires, avec une inscription dans des Projets Alimentaires Territoriaux

**19** - Mettre des vélos à disposition pour faciliter les déplacements entre les sites universitaires éclatés sur les territoires urbains ; veiller au bon maillage des transports en commun vers les sites universitaires, les logements, les gares et les centre-villes



## Fiche 18 - Construire des lycées éco-citoyens

---

Nous poursuivrons et prolongerons les actions déjà entreprises par nos élus écologistes sortants concernant l'amélioration des conditions de travail de tous les lycéens et apprentis de la Région Centre.

Réduire la consommation de chauffage ou d'électricité et les rejets de gaz à effet de serre n'est pas uniquement un enjeu économique mais également un enjeu écologique pour l'avenir de nos enfants. Chaque lycée et chaque centre d'apprentissage est une communauté particulière où adultes et jeunes se côtoient et où se transmet l'essentiel de la culture civique. La lutte contre les inégalités est un enjeu majeur pour nous. Nous aiderons à créer les conditions d'une rencontre avec l'autre pour lutter contre les préjugés et le racisme. Nous mobiliserons toutes les ressources et acteurs de la réussite éducative.

Il est important de stimuler la notion d'engagement chez les jeunes en formation en co-construisant avec eux le lycée de demain : maintien des dispositifs agenda 21 et Cit'Lycées, création de budgets participatifs qui favorisent leur engagement dans la vie citoyenne, leur projets de vie, leur orientation professionnelle.

**Pour cela, nous nous engageons par exemple à :**

Promouvoir des Lycées Eco citoyens.

Développer le bio dans la restauration scolaire.

Poursuivre le travail de rénovation énergétique

Renforcer l'action éducative auprès des lycées : budgets participatifs, développer une culture numérique.

Pour construire le lycée de demain, nous nous appuyerons sur la démarche Cit'lycées et sur les dispositifs existants : agenda 21, lycéens citoyens, Trans'europe centre et aux arts lycéens. Nous proposerons d'intégrer ces ambitions dans les conventions mises en place entre chaque lycée, l'Education nationale et la région pour accompagner cette transition.



## Un lycée qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux

- 1 - **Doubler le budget dédié à l'efficacité énergétique** du patrimoine de la Région qui passerait de 15 à 30 millions d'euros d'investissement direct par an et visera le niveau BBC pour les rénovations ainsi que le BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) pour toutes les nouvelles constructions.
- 2 - Généraliser **les équipes de maintenance thermique** sur tous les territoires.
- 3 - **Mettre en place une étude prospective** dès le début de la mandature, pour planifier les besoins. La loi NOTRE associe la Région aux côtés de l'Education Nationale pour l'élaboration de la carte des lycées. Il s'agit là d'anticiper les évolutions de la démographie scolaire et prévoir si nécessaire : des agrandissements, de nouveaux lycées ou l'évolution de la carte des périmètres scolaires. Construire un nouveau lycée Bepos pour répondre aux besoins du bassin de vie Châteauneuf/Loire et de Sully/Loire ainsi que pour réduire la pression dans les lycées de l'est de l'agglomération orléanaise .
- 4 - Consacrer **25% du budget restauration scolaire des lycées à l'achat de produits bio**, pour atteindre rapidement 20% des repas en bio et tendre vers 100% en fin de mandat.
- 5 - **Appliquer le zéro pesticide** dans l'ensemble des lycées ainsi que l'utilisation de produits d'entretien sans risque pour la santé des agents et usagers. D'une façon générale, réintroduire la nature dans les espaces extérieurs des lycées, et intégrer ces espaces dans la Trame Verte et Bleue régionale.
- 6 - **Développement informatique et multimédia** : privilégier dès que possible les connections filaires pour réduire la part des ondes wifi. Etendre progressivement à l'ensemble des lycées les laboratoires de langue. Proposer aux lycées des outils adaptés à leurs apprentissages : plutôt que généraliser les tablettes numériques, maintenir des ordinateurs portables, fournir des outils qui répondent aux enjeux des formations des lycées professionnels. Expérimenter sérieusement le recours aux logiciels libres et aux environnements sous linux. Travailler avec des ressourceries informatiques pour le recyclage des matériels à terme de leur usage.
- 7 - Dans les lycées agricoles, **systematiser l'existence de surface bio** pour encourager l'acquisition des techniques de culture de l'agriculture biologique.
- 8 - **Encourager les mutualisations locales** pour l'utilisation des plateaux techniques des lycées professionnels : formation professionnelle et continue.

## Un lycée promouvant l'initiative, la citoyenneté et la coopération

- 9 - Généraliser à l'ensemble du territoire régional, **la démarche Cit'lycées** pour encourager les coopérations entre le lycée et son territoire.
- 10 - Mettre en place avec les lycées et les mouvements d'éducation populaire, **une semaine d'éducation citoyenne pour tous les élèves de seconde** (après l'arrêt des cours en juin) : réalisation de projets collectifs, rencontre avec des acteurs locaux, éducation à l'usage numérique et aux médias...

**11 - Mettre en place un budget participatif** pour les établissements scolaires. Une partie du budget d'investissement sera affecté selon les choix des usagers (élèves, personnels, parents).

**12 - Elargir le chéquier CLARC** à la pratique sportive et culturelle et ainsi permettre aux jeunes de payer une partie de leur licence en club ou adhésion. Des accès aux plateformes en ligne de groupes de musique locaux seront également offerts.

**13 - Développer le lien à la nature et l'éducation à l'environnement dans les lycées** : impliquer les lycées dans des démarches éco-responsables à visée éducative, construites avec leurs partenaires locaux, et reliant le développement durable au quotidien de l'établissement : jardin naturel et collaboratif, récupération de l'eau de pluie, pose de capteurs solaires, mise en place du tri, compost, recyclage, réduction du gaspillage alimentaire

**14 - Développer l'accès aux dispositifs de pratiques artistiques** et de diffusion artistique particulièrement auprès des publics qui en sont éloignés : revaloriser le dispositif Aux Arts Apprentis/Lycéens en doublant le budget qui y est consacré.

**15 - Mettre en place un accompagnement humain systématique dans les établissements** (Volontaire Service Civique – 1 à 3 selon les lycées) Objectif : permettre aux lycéens et aux équipes éducatives de développer des projets dans le cadre de Cit'Lycées, Agendas 21...en créant des liens dans et hors des lycées, et faire vivre les projets, les développer...

### Orientation et carte des formations : accompagner la transition écologique

La Région est chef de file de l'élaboration des cartes de formation de l'apprentissage et sous statut scolaire. Elle a une responsabilité dans l'analyse des besoins et la définition de l'offre de formation sur le territoire régional. Également chef de file du Service Public Régional de l'Orientation, elle anime avec des réseaux locaux d'acteurs, ce nouveau service.

**16 - Mieux intégrer dans la carte des formations, les enjeux de la transition écologique de l'économie.** Construire une filière de formation de la transition intégrant l'ensemble des niveaux de formation.

**17 - Agir auprès de l'Éducation Nationale pour faire évoluer les référentiels de formation** pour qu'ils intègrent mieux les enjeux de la transition : mettre en place localement des ateliers coopératifs pour identifier les besoins liés à la transition et leur éventuel impact sur les référentiels. Action à cibler plus particulièrement sur les lycées « fragiles » (filiales moins recruteuses, pertes démographiques, lycées ruraux).

**18 - Élargir à d'autres territoires, l'articulation entre forums de lycéens et forum des collégiens,** encourager la coopération avec les départements. Poursuivre le travail effectué pour y intégrer des enjeux comme la double mixité des métiers, la lutte contre les discriminations ainsi que le développement durable.

**19 - Mieux intégrer dans le SPRO, les enjeux de transition écologique des métiers** : découverte métier, prospective sur les besoins en formation, sensibilisation aux enjeux de la transition.



## Axe 5

# Agir avec et pour la jeunesse Revivifier notre démocratie

**Les questions de jeunesse traversent l'ensemble des politiques publiques de la région : éducation, culture, sport, économie, formation, mobilité, santé...**

Nous pouvons accompagner les jeunes dans des parcours de réussite aux côtés des acteurs de la communauté éducative. Nos réponses doivent prendre en considération toutes les jeunesses, celle qui étudie, celle qui décroche, celle qui travaille, celle qui connaît la précarité et le chômage. C'est donc avec le souci d'une totale solidarité, que la Région doit également agir pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pour un accès à la formation et à l'emploi.

Les images véhiculées au travers des médias et des discours politiques tendent plutôt à vouloir « traiter les problèmes de la jeunesse » qu'à imaginer la manière dont il est possible de construire avec les jeunes des réponses à leurs préoccupations. Faire le pari de la jeunesse, c'est faire avec les jeunes plus que pour les jeunes, c'est leur laisser de la place et ne pas seulement leur demander de la gagner, c'est reconnaître leurs projets, leurs questionnements et leur capacité d'engagement. Nos propositions portent ces ambitions : l'émancipation, la place accordée, la solidarité et la coopération.

**Notre démocratie n'est pas bien portante.** Face à la machine institutionnelle, le citoyen se sent souvent privé de son pouvoir d'initiative ou de décision, au profit d'experts dont les avis ne seraient pas contestables. La crise démocratique se caractérise par la croissance de l'abstention lors des élections : un nombre grandissant de citoyens est en train de perdre confiance dans notre système de prise de décision et dans les élus.

La transition écologique, sociale que nous appelons de nos vœux sera aussi démocratique. Sans les citoyens, nous ne pourrions réussir. Pour nous, à l'échelle de la Région, le bassin de vie est l'espace vécu dans lequel cette démocratie peut être la plus efficace. C'est à cette échelle que la transition écologique et sociale a déjà commencé, grâce à de nombreuses initiatives citoyennes.



## Fiche 19 - Revivifier notre démocratie



### **Notre démocratie n'est pas bien portante**

Face à la machine institutionnelle, le citoyen se sent souvent privé de son droit d'initiative ou de décision, au profit d'experts dont les avis ne sont pas contestables.

La crise démocratique se caractérise également par un rejet des élus, avides de pouvoir et perçus comme éloignés des réalités des gens. L'abstention grandissante lors des élections montre que les citoyens sont en train de perdre confiance dans notre système de prise de décision.

Or, une véritable transition écologique et sociale de notre société nécessite une démocratie participative efficace et responsable, pour avancer ensemble vers un projet commun.

### **Les écologistes souhaitent remettre les citoyens au cœur du processus démocratique.**

Pour cela, trois axes d'actions sont identifiés :

- ☒ associer les citoyens aux processus de travail, de réflexion et de décision du Conseil Régional : soutenir des initiatives dans les territoires et chercher à définir, avec les représentants de la société civile, l'intérêt général régional
- ☒ soumettre les actions des élus à un contrôle citoyen indépendant et garantir un comportement exemplaire : non-cumul des mandats, sobriété, etc
- ☒ organiser et soutenir l'éducation populaire auprès des citoyens, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre le fonctionnement des institutions, connaître leur territoire, avoir des avis circonstanciés sur les initiatives prises par leurs élus

L'ensemble de nos candidats(es) s'engagent par ailleurs au travers d'une charte (en annexe) à l'exemplarité et la transparence.

### 1 - Mettre en place des Conseils de Bassins de Vie

En lien avec l'aménagement du territoire, ces Conseils seront présidés par un élu régional et composés à parité :

- ☐ d'acteurs locaux (syndicats, entrepreneurs, associatifs)
- ☐ d'élus
- ☐ de citoyens tirés au sort

Il s'agit d'approfondir la vie démocratique en invitant les citoyens à participer à la réflexion au niveau des bassins de vie, en construisant des diagnostics partagés et des scénarios prospectifs, en encourageant la créativité et en laissant place aux expérimentations.

Forums permanents des territoires, ces Conseils permettront également une meilleure (re)connaissance entre la Région et les citoyens. Selon les besoins, ils seront déclinés sous forme de conférences thématiques (culture, agriculture, économie, etc). Associés à ces Conseils, se trouveront des conseillers régionaux, animateurs du dialogue social dans ces territoires, qui seront aussi pleinement associés aux politiques régionales concernant les territoires.

### 2 - Développement d'un rôle consultatif institutionnel pour les comités d'usagers/acteurs

L'idée est de reconnaître l'expertise des usagers sur les sujets qui les concernent dans les domaines de la culture, du sport, des transports, etc.

Par exemple, les comités de lignes évolueront vers de véritables comités consultatifs des lignes TER, avec une coordination des différents comités existants et à venir, pour une réflexion globale sur le réseau ferré régional.

### 3 - Soutenir les initiatives dans les territoires

En lien avec les politiques d'aménagement du territoire, nous accompagnerons les projets des acteurs locaux pour une réelle prise en compte des besoins des différents territoires, loin de tout clientélisme électoral, mais en cherchant concrètement l'intérêt général.

Pour favoriser la transition écologique de l'économie, nous nous appuierons sur les tissus d'acteurs locaux et nous soutiendrons particulièrement l'entrepreneuriat collectif et social (coopératives d'activités et d'emplois, aide auxancements de projets, à la création d'emplois mutualisés...).

Les Cap'Asso resteront un moyen essentiel de soutien de l'économie sociale et solidaire en général. Nous expérimenterons des budgets participatifs dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, où les habitants seront associés à la définition de leur utilisation. Plus largement, le fait associatif sera soutenu, comme un élément indispensable de la vie démocratique.

### 4 - Aide à l'éducation populaire : développer la parole des citoyens et la compréhension des enjeux actuels

Sous forme de bonification de subvention ou d'appels à projets, un soutien sera apporté aux réseaux (associations, collectifs citoyens, ONG, etc) dont les initiatives œuvrent pour renforcer la démocratie locale, la compréhension du fonctionnement des institutions, l'appropriation des enjeux régionaux par les citoyens, etc.

Dans ce cadre, l'émergence de média locaux associatifs sera particulièrement encouragée, comme un élément indispensable de la démocratie locale.

Les projets associatifs visant à recueillir la parole des citoyens dans l'espace public et à se faire l'écho de l'expertise des usagers seront également encouragés et soutenus.

Les Universités du Citoyen seront encouragées, comme moyen de développer la parole des gens qui n'en ont pas l'habitude.

## Mesures phares

### **5 - Créer un droit d'initiative citoyenne**

Nous ouvrirons aux citoyens la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil régional une question ou une proposition, si elle a recueilli la signature de 20 000 signataires.

Par ailleurs, nous aiderons à faire connaître et reconnaître le droit de pétition et le référendum décisionnel local pour qu'ils soient pleinement exercés. Nous expérimenterons sur les dossiers importants le "préférendum", qui permet au citoyen d'exprimer sa préférence parmi plusieurs choix.

### **6 - Création d'un fonds régional de contre-expertise citoyenne**

Ce fonds permettra aux citoyens de vérifier auprès d'experts indépendants, que les projets industriels ou d'infrastructures ne constituent pas une menace pour eux-mêmes, ou pour leur environnement. Il sera mobilisable par les associations.

Parallèlement, en cas de contestation ou de conflit sur des grands projets à l'initiative de la Région, une médiation indépendante sera organisée.

### **7 - Création d'un Observatoire Régional de la Transparence financière**

Cet observatoire associera des ONG et permettra de faire preuve de plus de transparence vis-à-vis des banques, des entreprises et de leurs filiales, pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux.

### **8 - Pratiques transparentes et exemplaires des élus**

Être élu ne doit pas faire partie d'un plan de carrière où l'on cumule les mandats, mais être un moment où l'on se met au service de la collectivité.

Pour accompagner cette limitation du cumul, nous aiderons les élus à anticiper leur fin de mandat et financerons des formations facilitant leur retour à la vie professionnelle.

Par ailleurs, nous mettrons en place un accompagnement des nouveaux élus à la prise en main de la chose publique, afin de faciliter leur prise de fonction dans leur nouveau mandat, et de faire en sorte qu'ils soient le plus rapidement opérationnels.

Durant leur mandat, les élus feront des bilans réguliers de leurs actions, sous forme de comptes-rendus et de réunions ouvertes. Ils feront également preuve de sobriété dans leur train de vie (transports en commun, etc).

Enfin, nous publierons les informations liées aux fonctions des élus, leurs indemnités et leurs liens d'intérêts.

## 9 - Mettre en place une véritable démocratie collaborative

Nous proposons d'utiliser le modèle des Agendas 21 comme une méthode de concertation transversale pour toutes les compétences de la Région, en permettant aux différents acteurs de se rencontrer régulièrement autour d'objectifs partagés. Les outils participatifs seront déclinés sous forme thématique (culture, agriculture, économie, etc).

Nous faisons le pari que cette méthode renforcera notre capacité à définir l'intérêt général régional.

Cette démocratie collaborative impliquera également des rencontres régulières entre les élus et les acteurs associatifs, autour de l'actualité des politiques régionales, pour associer, prévoir et évaluer.

Parallèlement, des outils numériques aux données ouvertes et libres (Open Data) seront construits pour faciliter la consultation, l'interpellation ou la décision citoyenne, notamment en publiant les données publiques qui concernent les initiatives prises. Du personnel sera spécialement dédié à cette question.

Le site Internet de la région sera retravaillé pour permettre un accès plus facile de tous aux infos qui les concernent (entrées par public, etc).

## 10 - Renouveau de la vie démocratique interne au CR

Attachés à la proportionnelle pour les élections, nous voulons la faire vivre à tous les niveaux de la collectivité.

Nous développerons également une plus grande collégialité dans les prises de décisions pour mieux répartir les responsabilités. Nous ferons aussi preuve de transparence vis-à-vis de l'opposition (qualité des échanges, circulation de l'information, etc).

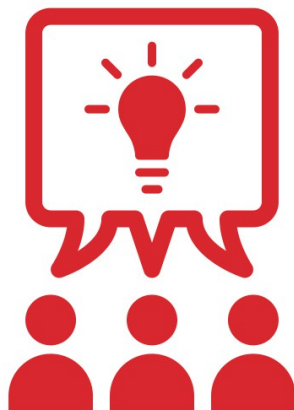
Enfin, nous encouragerons de nouvelles pratiques de coopération entre élus et cadres salariés, dans le respect de leurs rôles respectifs, et nous organiserons entre eux au moins deux séances d'échanges dans l'année autour du projet régional.

Les institutions ont besoin à la fois des élus et des techniciens, et c'est dans un échange fécond et respectueux entre le politique et le technique que l'intérêt général peut le mieux émerger.

## 11 - Évaluation de nos politiques régionales

Une fois les décisions prises par les élus, le citoyen doit pouvoir en contrôler l'effectivité, les conséquences et la pertinence, à l'épreuve des faits.

Nous systématiserons donc les pratiques d'évaluation a posteriori de l'action publique régionale. Des documents clairs et appropriables par tous seront élaborés et largement diffusés. Le recours à des commissions indépendantes, à l'implication de chercheurs, sera utilisé pour garantir l'indépendance de ces évaluations.



## Fiche 20 - Faire avec, et pour la jeunesse

-----

**Les questions de jeunesse traversent l'ensemble des politiques publiques de la Région : éducation, culture, sport, économie, formation, mobilité, santé, etc.**

Au travers de ses responsabilités en matière d'éducation dans les lycées, dans les CFA ou bien encore dans l'enseignement supérieur, elle peut accompagner les jeunes dans des parcours de réussite, aux côtés des acteurs de la communauté éducative. Elle doit aussi agir en direction de l'ensemble des jeunes : les jeunes qui décrochent, les jeunes qui sont sans emploi et les jeunes actifs. Les chiffres sont inquiétants : dans notre région, 20% des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. C'est donc avec le souci d'une totale solidarité avec ceux qui font face à des difficultés, que la Région doit également agir pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pour un accès à la formation et à l'emploi.

Mais quelles que soient les mesures que la Région peut prendre en faveur de ces jeunes, ce qui est essentiel, c'est de **considérer la jeunesse dans sa capacité à élaborer l'avenir et non comme un problème qu'il conviendrait de traiter**. Les images véhiculées au travers des médias et des discours politiques tendent plutôt à vouloir « traiter les problèmes de la jeunesse », plutôt qu'à imaginer la manière dont il est possible de construire avec eux et de trouver des réponses à leurs préoccupations.

Cette phase de la vie correspond à une phase d'expérimentation et de confrontation aux réalités de notre monde, de plus en plus complexe. Elle est aussi une phase de grande créativité, de goût prononcé pour le débat, pour la réflexion et l'action.

**Faire le pari de la jeunesse, c'est faire avec les jeunes, plus que pour les jeunes. C'est leur laisser de la place et ne pas seulement leur demander de la gagner. C'est reconnaître leurs projets, leurs questionnements, leur capacité d'engagement.**

Nos propositions portent ces ambitions : l'émancipation, la place accordée, la solidarité et la coopération.



## Renforcer le dialogue avec les jeunes

- 1 - Renforcer le rôle de la Conférence régionale de la jeunesse** : toutes les délibérations qui concernent la jeunesse seront soumises pour avis et des débats associant des élus régionaux, des représentants de la CRJ, du CESER seront organisés.
- 2 - Soutenir les mouvements d'éducation populaire** dans leurs actions permettant la mobilisation des jeunes (manifestations, expériences démocratiques, etc).
- 3 - Associer les lycéens et apprentis** lors des projets d'aménagement de leurs établissements au même titre que la communauté éducative.
- 4 - Concevoir des outils d'information** pour les jeunes, avec des jeunes, notamment la CRJ.

## Lutte contre le décrochage et la précarité

- 5 - Généraliser la garantie jeunesse** : engagement d'offrir un stage, une formation ou un emploi dans les quatre mois suivant la déscolarisation ou la perte d'emploi.
- 6 - Etudier la possibilité de mettre en place un revenu d'autonomie** (dans le cadre d'une étude plus large sur le revenu universel d'existence)
- 7 - Conforter les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire**
- 8 - Renforcer l'action des missions locales** en direction des jeunes du milieu rural.

## Soutenir les initiatives des jeunes

- 9 - Une majoration de 10% de l'aide** apportée dans le cadre du dispositif "ID'en campagne" et "ID'en ville" pour des projets associant des jeunes (dans la conception et la réalisation).
- 10 - Développer le dispositif "Cit'lycée"** sur l'ensemble du territoire et conforter les dispositions "Lycéens Citoyens" ; étendre ces dispositifs à la vie étudiante.
- 11 - Doubler le budget "Aux Arts Lycéens"** pour revenir à une enveloppe similaire à celle existant en 2014.
- 12 - Lancer un appel à projets "les jeunes s'engagent pour le climat"** pour soutenir les initiatives contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.
- 13 - Accompagner les jeunes créateurs d'entreprise**, en particulier dans le champs de l'ESS.

## Soutenir les projets de mobilité régionale, européenne et internationale des jeunes

**14 - Encourager les projets d'échanges de jeunes entre territoires de la Région** : week-ends découverte, séjours "découvre ta région" etc.

**15 - Conforter "Parcours d'Europe"** pour les lycéens et apprentis, encourager en particulier les projets de réciprocité entre établissements.

**16 - Mettre en place des bourses "mobilité européenne et internationale"** (hors projet scolaire). Encourager en particulier ces expériences dans des parcours d'insertion professionnelle en lien avec les missions locales et autres acteurs de l'accompagnement : service civique, Service volontaire européen, etc.

## Soutenir les activités transitoires vers l'emploi : stages, montage de projets, volontariats, chantiers...

**17 - Accompagner les territoires et les acteurs de la jeunesse, dans la mise en place de plateformes pour accéder à ces expériences.**

**18 - Travailler sur la reconnaissance des acquis de ces expériences.**

## Accompagner les jeunes dans leur vie quotidienne

**19 - Faciliter leur mobilité** : gratuité des transports scolaires, encourager les initiatives pour les mobilités locales dans le cadre des CRST (10% pour les mobilités locales) en intégrant les enjeux spécifiques de la mobilité des jeunes ; développer des solutions de covoiturage couplées à une solution transports collectifs.

**20 - Mettre en place un tarif unique TER Centre pour jeunes de – de 26 ans** : 8 € pour les trajets occasionnels ou 15 € pour un aller-retour.

**21 - Faciliter leur accès au logement** : développer la plateforme e-logement, intégrer la problématique du logement des jeunes dans les CRST, soutenir des projets de coopératives d'habitat jeunes ou d'habitat partagé, etc.

**22 - Faciliter l'accès à la culture et au sport** : chéquier CLARC étendu aux activités sportives, doublement du budget du dispositif "Aux arts lycéens et apprentis".

**23 - Poursuivre les actions de prévention santé** : lycées, CFA, centres de formation, universités.

**24** - Mettre en place en lien avec les lycées et les mouvements d'éducation populaire, **une semaine d'éducation citoyenne pour l'ensemble des élèves de seconde** (après l'arrêt des cours en juin) : réalisation de projets collectifs, rencontre avec des acteurs locaux, éducation à l'usage numérique et aux médias...

**25** - **Encourager la participation des jeunes aux projets de solidarité internationale** : dispositifs de volontariats internationaux, projets lycéens et apprentis, étudiants, etc



## Fiche 21 - Pour l'égalité

-----

Les inégalités en Région Centre-Val de Loire demeurent insoutenables : que l'on soit femme ou homme, d'origine étrangère ou pas, que l'on habite un centre-ville ou un quartier éloigné ou un village isolé, les possibilités d'accès à la culture, à une formation ou un emploi sont extrêmement variables. Sans compter qu'à emploi égal, les écarts de salaires peuvent être très importants.

L'augmentation du prix de l'énergie renforce en outre les inégalités territoriales et sociales : le prix des logements en centre-ville oblige de nombreux habitants de la région à vivre dans des communes éloignées et mal desservies par les transports collectifs.

La part des revenus consacrée à l'énergie pour le chauffage et le transport devient dans bien des cas insoutenable.

Les inégalités s'expriment aussi dans le champ de la santé : déficit d'accès aux soins dans les déserts médicaux, mais aussi inégalité d'accès à une alimentation de qualité ou à un habitat «sain». En effet, les produits de l'agriculture biologique demeurent plus chers que ceux de l'agriculture conventionnelle (par ailleurs fortement subventionnée). De plus, ce sont souvent les populations les plus précaires qui habitent dans les territoires et les logements les plus vétustes ou pollués.

**Œuvrer pour l'égalité, c'est aussi lutter avec détermination contre les discriminations, contre les inégalités qui se glissent dans nos vies quotidiennes** : discriminations liées à l'origine, aux territoires de vie, au genre ou aux handicaps. Ce ne sont pas nécessairement des actes individuels qui produisent ces discriminations mais tout autant un système qui les génère. Les condamner ne suffit pas, il faut aussi que chaque acteur dans ce système, agissent dans son champ pour modifier la donne.

**Promouvoir l'égalité dans toutes nos politiques est un impératif pour notre cohésion sociale et notre capacité à vivre ensemble.**

## Dans le champ de l'emploi et de la formation

- 1 - Définir dans une démarche partenariale, un plan régional de lutte contre les discriminations à l'instar du plan régional pour l'égalité Femmes/Hommes.
- 2 - Soutenir les initiatives dans les territoires pour promouvoir l'égalité dans l'accès à l'emploi : forum diversité, accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, campagne d'information contre les discriminations liées à l'adresse..
- 3 - Soutenir les observatoires régionaux qui permettent de mesurer l'état des inégalités et les situations discriminantes,
- 4 - Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations dans l'orientation et la formation : dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation, par le maintien de la semaine de lutte contre les préjugés, par le développement d'outils pour agir comme <http://www.prevenirlesdiscricentre.org/>
- 5 - Inciter les collectivités locales à se saisir des enjeux d'égalité Femme/Homme dans leur administration tout comme dans les politiques publiques. Promouvoir la coopération entre territoires sur ce sujet.
- 6 - Inscrire ces enjeux dans les conditionnalités sociales des aides aux entreprises.

## Dans l'action éducative dans les lycées et avec la jeunesse

- 7 - Dans les forums territoriaux des lycéens, poursuivre le travail de sensibilisation sur la double mixité des métiers.
- 8 - Promouvoir les initiatives des lycéens et apprentis, permettant de promouvoir l'égalité.
- 9 - Développer des outils avec la Conférence Régionale de la Jeunesse pour permettre aux jeunes de faire face aux discriminations : faire face dans un entretien aux questions discriminantes, avoir recours au droit...
- 10 - Soutenir la mise en place de dispositifs territoriaux facilitant l'accès des jeunes aux stages, à des expériences transitoires vers l'emploi (chantiers, volontariat, montage de projets...).

## Dans la politique d'aménagement du territoire

- 11 - Lutter contre les discriminations territoriales : maintenir un investissement important dans les quartiers populaires pour l'accès à l'emploi et la formation, aux services, à la santé, à la culture et au sport...
- 12 - Mettre en œuvre un plan régional d'investissements «Ruralités en mouvement» : accès au très haut débit, développement équipement de santé, services et commerces.
- 13 - Encourager les coopérations entre territoires urbains et territoires ruraux : projets alimentaires territoriaux, action culturelle, soutiens à des initiatives partagées.

**14** - Consacrer au moins 10% des financements aux Pays et agglomérations pour le développement des mobilités : alternatives au tout voiture, circulations douces...

**15** - Assurer dès 2017, la gratuité des transports scolaires.

### Dans le sport et la culture

**16** - Développer le sport féminin, faciliter la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap et pour les familles les plus modestes.

**17** - Encourager les projets culturels itinérants pour mieux garantir un égal accès à l'offre culturelle.

**18** - Intégrer les enjeux d'égalité des territoires dans les conventionnements que passe la Région avec les grands acteurs culturels de la Région.

### Dans la santé et l'alimentation

**19** - Poursuivre le développement des Maisons Pluridisciplinaires de Santé en renforçant leur mission de prévention et en les ouvrant aux médecines alternatives.

**20** - Promouvoir des actions permettant de renforcer l'accessibilité sociale des produits alimentaires de qualité : tarification sociale, défi pour l'alimentation sur le modèle du défi énergie (Familles à énergie positives).

### De manière transversale

**21** - Maintenir une délégation à l'égalité, la lutte contre les discriminations et la doter d'un véritable budget.

**22** - Intégrer les enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans les objectifs et indicateurs de l'agenda 21 de la région.



## Fiche 22 - Budget et finances de la Région : une vision écologiste

-----

### Sortir du logiciel de la croissance

La croyance dans le retour de la croissance conditionne pour beaucoup la manière de penser la gestion de nos collectivités et l'hypothétique attente d'une relance économique qui servirait notre territoire et par là-même allégerait la pression budgétaire que nos collectivités subissent.

Cette idée repose sur une évolution supposée infinie de la production et de la consommation de biens matériels, indépendamment du bien-être et de l'état de notre planète. Le niveau du PIB ne dit rien de notre bonheur ! Celui-ci englobe la croissance de tout, y compris ce qui nous tue, ce qui nous ruine. Il n'empêche pas les inégalités de croître ni le chômage de masse de s'installer durablement.

**La planète a atteint ses limites : un autre modèle s'impose pour arrêter d'épuiser nos ressources.** Il nous faut mieux plutôt que plus, il nous faut réduire notre dépendance au pétrole, réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour résister au changement climatique. Nous ne devons pas seulement soutenir un investissement local sans contre-partie comme la droite le revendique au nom d'une liberté d'entreprendre, y compris d'entreprendre dans le sens contraire de l'intérêt général.

**Reconstruire la doctrine budgétaire de la Région, telle doit être aussi notre boussole.** Penser nos dépenses et nos recettes dans cette perspective, penser notre action avec ce nouveau logiciel: telle est la vision écologiste des pratiques budgétaires à mettre en œuvre.

### Première orientation pour un budget écologiste : agir sur les recettes

#### 1 - Défendre une fiscalité plus autonome et plus écologique

La première revendication des écologistes en matière de finances locales concerne l'autonomie fiscale des collectivités qui engage la responsabilité des élus dans leurs choix de gestion et facilite le lien direct que peut faire le citoyen entre l'impôt et la dépense publique.

Nous devons défendre une fiscalité basée sur des ressources en rapport avec les grandes compétences de la Région : transports, développement économique, protection de l'environnement.

Notre région aurait dû être concernée par la taxe poids lourds dans quatre départements et nous devons réouvrir le débat par une version régionale de cette taxe qui permettrait de soutenir le développement du ferroviaire. Nous sommes prêts à expérimenter dans notre région cette pollutaxe le cas échéant.

Une recette supplémentaire pourrait être envisagée par la fusion des Autorités Organisatrices des Transports au niveau régional, couplée à la perception du Versement Transports par la Région.

La Région doit pouvoir disposer d'une vraie marge de manœuvre sur la fixation des taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), mais aussi celui de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE). Il nous semble aussi indispensable que soit appliquée une TVA de 5,5% pour les transports collectifs en tant que « biens de première nécessité ».

Même si ces évolutions ne sont pas toutes du ressort du Conseil Régional et n'impactent pas toutes directement les recettes, c'est une revendication que la Région pourra porter. Enfin bien sûr, il s'agit au travers de notre action à la Région, de contribuer à une mobilisation collective en faveur d'une fiscalité écologique qui tarde à se mettre en œuvre.

## **2 - Faire bonne usage de la part de CVAE que percevront les Régions en 2017**

Les Régions percevront 50% des Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, un des éléments des dispositions fiscales appliquées après la suppression de la taxe professionnelle.

Pour la Région Centre-Val de Loire, cela pourrait représenter 280 millions dès 2017, même si d'autres ressources seraient sans doute diminuées. Nous affecterons 50% de la somme effectivement perçue en plus, à la transition écologique et sociale de l'économie et notamment au financement des contrats de transition avec les branches, les filières et les entreprises.

Cet effort d'investissement est indispensable pour adapter notre économie aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux.

## **3 - S'opposer aux diminutions de dotation de l'Etat, et défendre des mécanismes budgétaires européens**

« Les Régions sont les collectivités les plus sensibles aux dotations de l'Etat, car toutes les autres ont un panier de ressources plus diversifié » (A. ROUSSET, président de l'ARF).

Les écologistes sont économes d'argent public, tout simplement parce qu'ils analysent toutes les dépenses sous l'angle de leur utilité sociale et environnementale. Notre critique récurrente de la politique des grands projets s'inscrit en ce sens. La dette publique en France atteint son maximum, la transition écologique doit aussi être financée par des mécanismes budgétaires/monétaires européens (budget fédéral, euro-obligations). Il nous faut agir aussi dans ce sens-là.

## **4 - Etre attentif à la juste compensation des transferts de compétences**

Les compensations financières des transferts de compétences reposent sur des principes fixés par la loi. Une attention particulière devra être portée sur ces compensations au moment de la mise en œuvre de la loi NOTRE.



## **5 - Affiner l'usage des fonds européens et revisiter le Contrat de Plan Etat-Région (à mi-parcours)**

2015 est la première année depuis le transfert de la gestion des fonds européens par les Régions. Ces recettes augmentent artificiellement nos recettes, même si pour une bonne part elles correspondent à des dépenses pour soutenir les projets réalisés dans les territoires.

A court terme, et en fléchant une part de ce fonds sur les compétences de la Région, cela vient un peu atténuer l'effet de restriction des dotations. Il faut engager un travail plus volontariste pour rendre moins opaque la gestion de ces fonds, pour que les choix opérés soient de réels leviers pour la transition écologique et sociale de notre Région.

## **6 - Un usage ciblé de l'emprunt**

Si bien sûr, nous sommes favorables à la prudence en matière de recours à la dette, particulièrement si la baisse des dotations se confirme, il est tout aussi important de pouvoir réaffirmer que l'emprunt n'est pas en soi une mauvaise dette et qu'il constitue un des outils de gestion public incontournable.

Il permet en effet de répartir sur plusieurs générations les investissements réalisés, dont l'usage ne se limite pas à la génération qui les voit se concrétiser. Mais le niveau d'endettement de la Région s'est dégradé (certes moins vite qu'ailleurs) et cette perspective doit être évidemment traitée avec toute la prudence qui s'impose.

Nous avons souvent défendu dans la mandature précédente que nous considérions possible de recourir un peu plus à l'emprunt pour agir massivement sur l'efficacité énergétique, sur la question des transports, sur la biodiversité... Dans une période où nous pouvions faire appel à la BEI suite à la convention-cadre signée avec la Région, et alors que les taux d'emprunts étaient bas, nous aurions pu anticiper certains investissements.

Au regard de la relative dégradation des capacités financières de la Région, il faut donc arrêter les investissements et les subventions d'équipement peu utiles, se recentrer sur les meilleurs et de soutenir le fonctionnement indispensable au bien-être et au développement humain.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire de la Région, il nous semble raisonnable de fixer un taux plancher d'épargne brut à 15 %.

## **7 - Recours à l'emprunt citoyen**

Au début de cette mandature régionale, plusieurs Régions ont eu recours à un emprunt obligataire auprès des citoyens, en ciblant les investissements liés à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique.

### **Des dépenses en cohérence avec la transition écologique et sociale de notre Région**

## **8 - Des dépenses utiles pour la transition et la solidarité**

Les choix de dépenses doivent s'appuyer sur une grille d'analyse conçue à partir du projet de transition écologique et sociale de notre société.

Si nous sommes en responsabilité, nous lancerons un audit écologique et social sur les Autorisations de Programme en cours de la Région, avec le double objectif de garantir une bonne gestion et de dégager des marges de manœuvre pour les investissements de la transition écologique.

Nous demanderons également à ce que les rapports budgétaires soient accompagnés de l'Indice de Développement Humain et de l'évaluation de l'empreinte écologique dans la Région.

## **9 - Sortir du dogme « dépense de fonctionnement = mauvaise dépense ; dépense d'investissement = bonne dépense »**

La doctrine habituelle considère que les dépenses d'investissement sont des bonnes dépenses puisqu'elles soutiennent l'activité économique régionale et qu'en ces temps de disette, il convient de réduire la voilure en matière de dépenses de fonctionnement.

Cette vision manichéenne doit être dépassée. Nous devons à la fois être exigeants sur la nature des investissements consentis, mais nous pouvons aussi défendre l'idée que certaines dépenses de fonctionnement servent directement notre économie, voire qu'elles sont tout aussi indispensables pour accompagner des investissements.

Ainsi lorsque nous soutenons les Cap asso, nous soutenons des emplois qui ont un effet levier sur la vie économique locale. Lorsque nous finançons des formations pour développer des métiers verts, nous soutenons de futurs investissements régionaux en faveur de la transition.

Nous considérons qu'une part des aides économiques n'ont aujourd'hui pas d'effet levier.

### **Plus globalement, nous devons défendre en matière de dépenses :**

- ☒ la conditionnalité sociale et environnementale des aides économiques : des aides conditionnées à des engagements quantifiables et mesurés en termes de créations d'emplois pérennes et non délocalisables, d'utilité sociétale et de minimisation de l'impact environnemental
- ☒ la transparence et la lutte contre les paradis fiscaux dans le cadre de nos relations aux banques et aux entreprises
- ☒ le refus des projets inutiles
- ☒ la maîtrise de nos propres dépenses énergétiques par un engagement fort en faveur de la transition énergétique pour notre propre patrimoine

Chaque euro dépensé doit correspondre à une dépense source d'emploi, de mieux-vivre, et de richesses nouvelles, à un renforcement des solidarités sociales, territoriales, internationales, à une valorisation des richesses de notre environnement et à une contribution pour réparer les dégâts du passé.